

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS
ET RÉFECTION DE GENTILLY-2 PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 15 décembre 2004, 13 h
Église multi-fonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

	SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2004	2
	MOT DU PRÉSIDENT	2
5	LE PRÉSIDENT:	2
	 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
10	M. Daniel Rozon, Département de génie physique École Polytechnique de Montréal	2
15	Mme Diane Daviault, Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour	26
	M. Roger LeJeune, citoyen	30
20	Mme Noëlla Rheault, membre de l'AFÉAS, Saint-Grégoire et M. Benoit Rheault, Aménagement du territoire et développement régional	35
	M. Grégoire Vandal, citoyen	43
25	M. Jacques Grenier, Association professionnelle des cadres de premier niveau, Hydro-Québec	46
	M. Stéphane Grenier, Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières	53
30	M. Gilbert Saumure Générale Électrique du Canada	54
35	M. Louis Rivard Syndicat de spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec Section locale 4250 SCFP-FTQ	57
	 AJOURNEMENT	
40	 SÉANCE CONTINUÉE LE 15 DÉCEMBRE 2004 À 19 H	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

45 Alors Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de modification des installations de stockage de déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2.

50 Avant d'inviter la première personne inscrite au registre pour présenter son mémoire à la Commission, je vais faire un court rappel sur les objectifs de la deuxième partie d'audience, comme je l'ai fait hier, c'est-à-dire que les mémoires, nous invitons les gens — donc les mémoires, nous les avons reçus, la Commission a lu tous les mémoires, c'est très important de le souligner à l'avance.

55 Dans ce cas-ci, nous demandons, particulièrement dans le cas des mémoires assez longs et substantiels, nous demandons aux gens de faire une présentation du mémoire, donc de faire ressortir les points importants du mémoire et non d'en faire une lecture intégrale. Parce qu'on peut comprendre, dans le cas de certains mémoires, ça pourrait prendre une heure, une heure et quart à en faire la lecture, et ce n'est pas 60 l'objectif de la deuxième partie de l'audience.

 Donc je demande aux gens de prendre 10 à 15 minutes maximum pour présenter leur mémoire et ensuite de ça, cette présentation-là sera suivie d'un échange entre le présentateur du mémoire et la Commission.

65

 Et sans plus tarder, je vais inviter monsieur Daniel Rozon du département de Génie physique de l'École Polytechnique de Montréal. Bonjour Monsieur.

M. DANIEL ROZON :

70

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

75

À vous, la parole.

M. DANIEL ROZON :

80 Merci, Monsieur Germain. Monsieur Lafond. Ça me fait plaisir de vous rencontrer aujourd'hui pour vous parler de la problématique des déchets nucléaires, comme je la perçois. Vous comprendrez que ça fait déjà bientôt 30 ans que j'enseigne à l'Université

dans le domaine du génie nucléaire; mon domaine de spécialité en recherche concerne les calculs de réacteurs nucléaires et la gestion du combustible.

85 J'ai eu l'occasion, pendant ma carrière, de côtoyer toutes sortes de gens qui avaient un intérêt divers sur la question nucléaire, donc j'ai un certain point de vue que j'aimerais partager maintenant, aujourd'hui, avec vous, sur la question.

90 Avant d'aller — et je comprends que je dois aller assez rapidement, ce serait absolument impossible de lire le mémoire aujourd'hui, je voudrais quand même dire quelques mots sur de quoi on parle, c'est-à-dire de la nature et du volume des déchets.

95 Glisser aussi quelques mots sur les progrès qui ont déjà été réalisés au Canada, dans le domaine de la gestion des déchets nucléaires, et puis, en fait, et plus particulièrement m'adresser à trois, ce que je considère être trois mythes qui entourent la question des déchets et qui ont une influence considérable sur le niveau d'acceptabilité de ce qui est proposé à la population pour enfin conclure sur un aperçu des enjeux énergétiques et environnementaux, pour peut-être préciser un peu le rôle qu'on peut envisager pour l'énergie nucléaire à l'avenir.

100 Donc, c'est clair que je ne m'adresse pas vraiment dans le court terme ou, en fait, aux modifications des installations de Gentilly-2 pour la période intervenante, c'est-à-dire pour la période de fonctionnement jusqu'en 2035.

105 En fait, à la réflexion, en lisant les documents d'Hydro-Québec, je me suis posé la question : oui, mais qu'est-ce qu'on prévoit faire en l'an 2050? Dans 50 ans, les déchets vont être encore radioactifs, vont encore présenter une certaine menace pour l'environnement, qu'est-ce qu'on va faire avec? Est-ce qu'on a une garantie qu'on va avoir un endroit où aller les porter de façon sécuritaire, et cetera?

110 Alors donc ce sont des préoccupations qui ont souvent été manifestées publiquement et qui sont tout à fait naturelles et que je voudrais relever aujourd'hui.

115 D'abord, en termes des volumes des déchets, bon, bien on parle d'une centrale nucléaire au Québec, Gentilly-2, parmi une vingtaine au Canada, qui, selon mes calculs, vont produire à peu près 88 000 tonnes de déchets, c'est-à-dire de déchets de combustible — il faut s'entendre, c'est le combustible utilisé — sur une période de 50 ans.

120 Donc, je présume qu'effectivement, toutes les centrales actuelles au Canada vont être, on va prolonger leur vie utile, on va en tirer le maximum qu'on peut. Donc, une période de 50 ans de vie utile pour les 20 réacteurs produirait à peu près 88 000 tonnes. Pour Gentilly-2, ça correspond à peu près à 175 000 grappes versus 4,5 millions au Canada.

125 90 % de ces déchets se situent en Ontario. Je vous signale également qu'en ce moment, au moment où on se parle, il y a à peu près pour 7 500 MW de centrales au charbon qui fonctionnent en Ontario. Ces centrales nucléaires en Ontario auront donc évité, sur une période de 50 ans, la combustion de 5 milliards 150 millions de tonnes de charbon.

130 Donc le 80 000 tonnes, il faut le voir en rapport avec le 5 milliards de tonnes de charbon qu'on n'a pas brûlé, parce que c'est ça l'alternative en Ontario. Évidemment, ça correspond à un impact tout à fait bénéfique pour la qualité de l'air, la pollution, et cetera, et, évidemment, une réduction des émissions de CO₂ qui est significative.

135 Un fait qui n'est peut-être pas souvent conscient chez les gens, c'est que le combustible usé, qu'on appelle le déchet, contient, en fait, presque 99 % d'uranium. Alors ce serait normal de croire qu'un jour on voudrait recycler le combustible usé pour utiliser l'uranium qu'il contient. Malheureusement, la teneur fissile de l'uranium est trop faible, ou du combustible usé est trop faible pour envisager, dans un avenir prévisible, le retraitement du combustible; de telle sorte que lorsqu'on parle des déchets nucléaires, 140 généralement, on parle du combustible non retraité, c'est-à-dire dans sa forme actuelle.

145 Il n'est pas exclu qu'un jour, par ailleurs, les conditions économiques vont changer ou l'intérêt de la population va changer, de telle sorte qu'on voudrait le faire. Donc, c'est une préoccupation ça aussi.

150 D'abord, il faut comprendre que toute l'activité du combustible est essentiellement attribuable à moins ou de l'ordre de 1 % du volume, c'est-à-dire essentiellement les produits de fission qui ont des demi-vies relativement courtes, qui font en sorte que pendant les premiers 50 ans, donc à peu près d'ici le moment où il va falloir les déloger du site de Gentilly, leur activité va avoir diminué par un facteur 1 000.

155 Si on attend une autre période de 500 ans, il va y avoir une réduction par un autre facteur 1 000, c'est-à-dire que l'activité du combustible va avoir diminué par un facteur un million sur 500 ans.

160 Si ce n'était de la présence, pratiquement en traces mais en relativement petites quantités d'actinides, comme le plutonium, et cetera, on parle de moins de trois ou quatre dixième de 1 %, on pourrait pratiquement en manger. Mais malheureusement, le plutonium a une demi-vie de 24 000 ans, les autres actinides aussi, qui font en sorte qu'il y a une activité résiduelle qui va faire en sorte que le combustible aurait encore une activité peut-être cinq à dix fois plus élevée que le niveau ambiant.

165 Donc, le problème de la gestion des déchets nucléaires, c'est essentiellement de confiner le combustible usé d'une façon sécuritaire pendant suffisamment longtemps pour

permettre à son activité de décroître à des niveaux qui sont comparables à la radioactivité ambiante.

170 Ce n'est pas la première fois qu'on y pense. Il ne faudrait pas penser ça. Lorsque moi-même j'ai commencé à travailler dans ce secteur-là, à la fin des années 60, au début des années 70, j'avais la conscience en paix parce que la perspective était qu'il n'y avait absolument aucun problème pour disposer du combustible usé ou, en fait, on envisageait à l'époque de faire le retraitement puis disposer des déchets vitrifiés concentrés.

175 Ça ne veut pas nécessairement dire que c'était la chose à faire. L'industrie a fait ses recommandations, il y a une étude indépendante qui a été effectuée pour le compte du gouvernement fédéral qui a recommandé, qu'effectivement, qu'on en dispose dans les formations géologiques profondes du bouclier canadien.

180 Cette recommandation a été entérinée par une Commission royale d'enquête en Ontario et par le Comité permanent des Communes sur l'énergie et ressources, ce qui a permis d'entreprendre un programme de R & D sur une période d'une dizaine d'années au coût d'à peu près 500 M\$ pour élaborer le concept d'enfouissement.

185 Ce concept-là a été présenté dans un rapport d'impacts et examiné par la Commission Seaborn, une commission fédérale d'évaluation des impacts, qui a remis son rapport en 1998 avec ses recommandations qui ont conduit à la formation de la Société de gestion des déchets nucléaires, il y a un an et demi, deux ans.

190 La Commission Seaborn avait conclu que globalement, d'un point de vue technique, le concept de l'EACL était sécuritaire mais qu'on n'en avait pas fait la démonstration dans une perspective sociale, qui n'avait pas, d'ailleurs, de signe ou de démonstration que le concept avait l'appui du public.

195 Alors étant donné que le concept ne disposait pas d'un niveau d'acceptabilité suffisant, on a recommandé donc de procéder autrement et de créer un organisme indépendant pour développer un plan qui impliquerait la participation du public pour comparer les différentes options, dans un cadre éthique et social approprié. C'est, en fait, les travaux actuels de la Société de gestion des déchets nucléaires.

200 L'objectif donc de sélectionner une solution de gestion qui soit socialement acceptable, techniquement sûre et écologiquement responsable et économiquement viable. Je n'irai pas dans les détails, il y a plus de détails dans mon mémoire, mais j'encourage tout le monde ici présent à consulter le site Web de la Société de gestion des
205 déchets à www.sgdn.ca où il y a énormément d'informations, tous les rapports techniques qui ont été produits et commandités par la Société, toutes les interventions du public sont

sur le site Web et peuvent être consultées par tout le monde. C'est très transparent comme procédure actuellement.

210 Néanmoins, quand on fait l'analyse des quelques 500 mémoires qui ont été présentés devant la Commission Seaborn ou des interventions ou des rapports qui ont été soumis à la SGDN, on constate qu'il y a un nombre de préoccupations qui reviennent continuellement et qui peuvent se comprendre aussi.

215 D'abord, la peur que les gens ont naturellement, par association avec les bombes. Il y a un certain manque de transparence de l'industrie qui a travaillé dans le secret pendant 30, 40 ans. Les gens ont une crainte indéniable des conséquences désastreuses, indépendamment des probabilités, ont une certaine méfiance dans des modèles qui sont obligés de prédire le comportement des systèmes pendant 1 000 ans, 10 000 ans,
220 100 000 ans, un million d'années. Ça ne s'est jamais fait.

Il y a un certain malaise aussi avec une approche qui ne prévoirait pas de supervision continue; on a de la difficulté à comprendre comment qu'on peut protéger les intérêts des générations futures dans ce contexte-là, puis on a aussi le sentiment qu'on
225 pourrait produire de l'électricité d'une bien meilleure façon qu'avec le nucléaire.

C'est certain que l'acceptabilité et la perception du risque sont des concepts qui sont reliés. Une chose que peut-être l'industrie ou le gouvernement n'a pas fait avant de présenter un concept d'enfouissement, c'est de reconnaître que le public a le droit d'exiger
230 de se sentir en sécurité. Si le public ne se sent pas en sécurité avec quelque chose qui est proposé par le gouvernement, c'est inacceptable. Donc, c'est un préalable; il faut que les gens se sentent en sécurité.

Le problème c'est qu'il y a un manque d'information puis il y a un manque
235 d'éducation de la population qui doit néanmoins se prononcer en démocratie. Puis quand je parle de manque d'éducation, ça remonte à la petite école, pratiquement. Moi, je ne comprends pas pourquoi on n'enseigne pas les rudiments de la physique atomique ou bien donc de la physique nucléaire au cégep, aux écoles secondaires, au même titre, pas plus, mais au même titre qu'on enseigne l'électromagnétisme ou bien donc l'électricité.
240 Juste les rudiments. Ça enlèverait pas mal, disons, de difficultés de communication qu'on a présentement.

Il y a aussi une constatation qui est facile à faire présentement. On a seulement
245 qu'à regarder l'actualité. La peur puis la perception du risque sont des moyens extrêmement puissants pour manipuler l'opinion publique. On a seulement qu'à penser à ce qui s'est passé aux États-Unis. C'est la peur puis la perception d'un risque éminent déposée par les armes de destruction massive en Irak qui ont fait en sorte que la majorité,

une forte majorité des citoyens américains, qui ne sont pas plus méchants que les autres, d'appuyer l'intervention militaire en Irak. Donc c'est un outil extrêmement puissant.

250

Dans ce contexte-là, il y a trois mythes auxquels je voudrais m'adresser : d'abord, l'extrême toxicité des déchets; la longévité du risque; et puis la notion qu'on peut se passer du nucléaire. En ce qui concerne l'extrême toxicité des déchets, c'est-à-dire que la moindre fuite d'un site d'enfouissement va poser un problème sérieux pour l'environnement.

255

Il ne fait aucun doute qu'initialement, les déchets posent un risque considérable, ils sont très toxiques. Mais, par ailleurs, il n'y a aucun doute, à mes yeux en tout cas, qu'on peut en faire une gestion tout à fait sécuritaire et relativement facilement, comme le démontrent d'ailleurs les installations actuelles sur le site de la centrale de Gentilly.

260

J'ai mentionné qu'après 500 ans ou 1 000 ans, l'activité résiduelle est cinq à dix fois supérieure à la réactivité ambiante mais il faut être conscients que le risque ne dépend pas seulement du niveau d'activité, mais aussi de la probabilité qu'il se disperse ou non dans l'environnement.

265

Donc, à quel niveau peut-on placer le risque? Un constat : nous vivons et toute la vie s'est développée sur terre dans un environnement radioactif. On observe de très grandes variations d'une région à l'autre, dans le niveau de radioactivité ambiante.

270

Malgré ces variations, on n'observe aucune variation statistiquement significative du taux de cancer due à la radioactivité naturelle. Le diagramme qui est là montre un peu la variation qu'on peut trouver. Le niveau moyen dans le monde se situe alentour de 2,4 milli sievert. Au Canada, on parle de 2,6 milli sievert.

275

Mais il y a des endroits où c'est 10 fois plus élevé puis il y a même des endroits où c'est 100 fois plus élevé puis dans les populations environnantes, on n'a pas observé d'incidence de cancer plus élevée qu'ailleurs, par opposition aux doses qui sont attribuables aux activités industrielles ou de l'énergie nucléaire où c'est typiquement quelque chose comme un centième ou un millième du niveau de radiation ambiante.

280

Il y a un point qui est quand même assez important de constater. Dès l'apparition catastrophique de l'énergie nucléaire à Hiroshima puis Nagasaki, les Nations Unies se sont penchées sur la question de la relation causale qui pourrait exister entre la dose de radiation et les risques de cancer. On a suivi de près 96 000 survivants de ces bombes et leur progéniture. On a essayé d'établir une corrélation donc entre l'incidence et la dose que ces gens-là avaient présumément reçue lors des bombes. Il y a eu d'autres cas d'accidents, d'exposition accidentelle où les doses étaient très élevées et où on a pu aussi compiler des statistiques.

285

290

L'étude de l'ONU a permis d'établir qu'il n'y avait pas d'augmentation statistiquement significative de l'incidence de cancer pour les personnes qui recevaient moins de 20 milli sievert, c'est-à-dire 10 fois plus que la radioactivité ambiante moyenne. Mais que pour des doses supérieures, le risque de cancer semble augmenter linéairement avec la dose reçue.

295

On a donc cette relation linéaire entre le risque de cancer et la dose reçue. À partir d'un certain niveau, il n'y a pas d'effets qui sont observables. Mais ce dont on parle ici, c'est des niveaux qui sont beaucoup plus bas que ça dans une zone où on n'a donc pas de possibilité de faire des observations mais néanmoins, les institutions ont l'obligation de faire la réglementation.

300

Donc pour être capables de faire une réglementation, on doit être capables de calculer ou de prédire une certaine probabilité pour être capables de légiférer. Donc, c'est parfaitement justifié, d'un point de vue réglementaire, de faire une extrapolation linéaire jusqu'à zéro pour établir cette relation-là.

305

Mais il y a une interprétation littérale de l'hypothèse linéaire qui est dangereuse parce qu'elle implique que toute radiation est dangereuse, aussi infime la dose reçue. Une telle interprétation est gratuite, elle n'est pas conforme à l'observation et peut conduire à des conclusions erronées.

310

Un exemple, par exemple, si tout le monde ici prenait une vingtaine d'aspirines d'un coup, il y a des bonnes chances que tout le monde mourrait. Si tout le monde prenait dix aspirines d'un coup, peut-être que la moitié du monde vont mourir. Si tout le monde prend une aspirine, il n'y a personne qui va mourir.

315

Donc il y a un risque à interpréter littéralement l'extrapolation linéaire jusqu'à zéro. C'est-à-dire qu'il existe un seuil en bas duquel la radiation n'a tout simplement pas d'effet, comme toutes les autres substances toxiques. En fait, on limite la concentration. En bas de cette concentration-là, ça n'a pas d'effet, nos organismes sont capables de se défendre contre ça.

320

La longévité du risque. Les demi-vies sont tellement longues que ça présente un risque pour l'humanité, qui est d'une durée sans précédent, qui dépasse largement les capacités de nos institutions humaines. Oui, mais on ne peut pas faire abstraction des barrières qui vont s'interposer entre les déchets et la biosphère, en commençant par le combustible lui-même, les contenants, les matériaux de remblai et surtout la formation géologique de plusieurs centaines de mètres.

325

330

335 Pour se convaincre de l'efficacité des systèmes de confinement, on peut faire appel à des analogues naturels. Il en existe. Je n'irai pas trop longtemps là-dessus, mais la plupart des gens ignorent qu'on a découvert la preuve de l'existence d'un réacteur à fission naturelle au Gabon. Et puis si on l'a découvert une fois c'est qu'il y en a probablement eu des centaines au cours des deux, trois derniers milliards d'années.

340 Au Gabon, il y a un milliard 500 millions d'années, on a vérifié qu'effectivement pendant quelques centaines de milliers d'années, il y avait de la fission et puis on a constaté que les produits de fission puis le plutonium qui ont été produits ne se sont pas déplacés par rapport à l'uranium.

345 La mine de Cigar Lake en Saskatchewan, qu'on a découvert en 1987, contient les plus gros gisements d'uranium connus actuellement, avec des teneurs extrêmement élevées, 10 %, 15 %, 20 % d'uranium, tellement que ça prend des robots pratiquement pour aller dans les mines.

350 Il est assez remarquable que le relevé, la carte du Canada qui a été faite par le Geological Survey, de la radioactivité de surface montre que dans cette région-là de l'Arthabaska, le niveau de radioactivité ambiante ou de surface est significativement plus faible que partout ailleurs au Canada.

355 Malgré ça, c'est là qu'on trouve le plus d'uranium. Pourquoi? Parce qu'il existe une formation géologique qui a confiné de façon effective pendant un milliard d'années et plus, l'uranium. Donc, c'est possible de le faire. Et c'est relativement simple, finalement. Même un million d'années devant un milliard d'années c'est l'équivalent d'une minute par jour. Donc de dire que si ça a marché pendant 24 heures, ça va marcher pour la prochaine minute.

360 Les risques comparatifs aussi. Quand j'ai appris, parce que j'ai vécu pendant sept ans tout contre ou à côté de la Carrière Miron, ce qu'on appelle aujourd'hui le Centre environnemental St-Michel, j'ai été renversé de savoir la quantité de déchets qu'on a enfouis là-dedans : 35 millions de tonnes. Ça en fait un, sinon le plus gros centre d'enfouissement de déchets au Canada, au monde.

365 Statistiquement, en moyenne, on peut s'attendre à ce qu'il y ait à peu près 1 % de ces déchets-là qui ne sont pas vérifiés, qui contiennent des substances toxiques, cancérigènes. Ça voudrait donc dire que le Centre environnemental de St-Michel contiendrait quelque chose comme 350 000 tonnes de substances toxiques cancérigènes, non radioactives. Donc qui vont être encore toxiques dans 1 000 ans, dans 10 000 ans, dans 100 000 ans.

370

375 C'est quatre fois plus que tous les déchets nucléaires du Canada qu'on va accumuler sur 50 ans. Puis qu'est-ce qu'on a fait? On les a mis à la surface, sans aucune barrière, sans aucune forme de barrière avec l'environnement. Pourtant, on accepte ces risques-là. Il faut bien faire quelque chose.

380 Je reconnais, le développement urbain va nécessairement avoir un impact sur l'environnement, de la même façon que la production d'électricité. J'aborde donc finalement le troisième mythe « qu'on peut facilement se passer du nucléaire » parce qu'il existe des solutions de rechange qui sont moins dispendieuses et beaucoup mieux adaptées à l'environnement puis au développement durable.

385 Mais cette illusion est dangereuse quand on considère les enjeux énergétiques à l'échelle mondiale. Si on regarde dans les 30 dernières années, la production d'électricité a triplé puis s'il y a quelque chose de remarquable, c'est la pénétration du nucléaire qui occupe maintenant 16 % et du gaz qui est aussi important ou sinon plus que le charbon pour la production d'électricité.

390 L'Agence internationale de l'énergie publie à chaque année des statistiques sur l'énergie à travers le monde et prévoit que d'ici 2030, la production d'électricité va doubler. La demande d'énergie va augmenter de 60 % puis les émissions de CO₂ vont augmenter également de 60 % à partir d'un niveau de 24 milliards de tonnes actuellement.

395 Ça semble assez évident, d'ailleurs, sur le graphique que c'est en Asie qu'on trouve le plus d'émissions et c'est à cet endroit-là aussi qu'il va y en avoir probablement le plus à l'avenir, si on pense à la Chine. Il y a le tiers de ces émissions-là de CO₂ qui sont attribuables à la production d'électricité.

400 L'Agence internationale s'est vite rendu compte que le scénario de référence *business as usual* ne pouvait pas être retenu ou être considéré comme acceptable, et donc a préparé ou a présenté un scénario alternatif pour ces prédictions.

405 Des changements s'imposent. Donc l'Agence internationale a regardé toutes les différentes politiques environnementales et énergétiques qui sont envisagées dans les différents pays et a inclus, prévu l'impact d'un déploiement plus rapide de nouvelles technologies pour l'efficacité énergétique. Donc, en tenant compte de ces mesures d'économie d'énergie, un aspect bien important, en fait, pour les émissions, ça va être d'utiliser des véhicules plus efficaces dans les pays en voie de développement, en particulier en Chine qui est déjà rendue aujourd'hui, le deuxième pays importateur de pétrole. Qu'est-ce que ça va être dans 25 ans?

410 Et le scénario alternatif de l'Agence recommande ou prévoit une augmentation des énergies renouvelables, surtout les éoliennes, puis une augmentation du nucléaire — puis

415 c'est la première fois en 20 ans qu'ils font ça — en particulier dans les pays de la région du Pacifique, voir la Chine, et les pays de l'OCDE.

420 Ça devient de plus en plus évident, même pour les pays qui ont été pris en otage par les partis verts, que les objectifs de Kyoto ne seront jamais atteints si une politique du déclasserement du nucléaire est maintenue. Non seulement le maintien mais une augmentation du nucléaire va être indispensable pour prévenir une carbonisation croissante de l'approvisionnement mondial en énergie.

425 On peut faire des petits calculs, là. Si on prévoit que la demande d'électricité va tripler d'ici 2050 — puis, là, je pense à l'avenir de mes petits-enfants en disant ça — c'est clair qu'on n'a pas les ressources hydrauliques pour nous amener bien loin.

430 Les renouvelables, c'est essentiellement les éoliennes mais ça l'a un impact considérable en termes des demandes d'espace, un million de kilomètres carrés, deux fois la superficie de la France, ma foi de Dieu.

435 Si c'était un scénario *business as usual*, il faudrait construire peut-être 850 réacteurs nucléaires additionnels par rapport aux 450 qui existent présentement. Il faudrait encourager la pénétration du gaz naturel, parce que les émissions de gaz sont beaucoup plus faibles que le charbon, qui va néanmoins demeurer un des principaux moyens de production d'électricité. Donc, on peut s'attendre à ce qu'il y ait beaucoup de pollution encore et ça va être très difficile d'éviter le réchauffement de la planète, si on peut croire les prévisions des scientifiques là-dessus.

440 Donc, la voie à suivre, parce qu'il est inconcevable de poursuivre notre dépendance totale sur les hydrocarbures pour nos besoins énergétiques, tous les moyens doivent être envisagés, en commençant par les mesures d'efficacité qui vont avoir un maximum d'impact sur la demande d'énergie, surtout le pétrole.

445 Mais pour la production d'électricité, puis il faut encourager la production d'électricité; il y a un rapport direct entre la production d'électricité puis le bien-être ou la qualité de vie. Il va falloir construire le plus d'éoliennes possibles, augmenter substantiellement le nombre de centrales nucléaires, puis favoriser l'utilisation du gaz au détriment du charbon. Éventuellement, progresser vers l'économie d'hydrogène.

450 Il y a quelque chose qui m'a frappé aussi. On laisse entendre qu'on a seulement qu'à construire des éoliennes pour se débarrasser du nucléaire. Ces deux formes d'énergie sont complémentaires, elles ne sont pas en compétition. Il y a des caractéristiques de l'éolienne, en particulier l'intermittence — il ne vente pas tout le temps — qui font en sorte que le mieux qu'on puisse espérer, c'est de l'ordre de 20 % à 30 % le facteur d'utilisation des installations.

455

460 Ça, ça veut dire que par rapport aux nucléaires qui fonctionnent à 100 %, 24 heures par jour, tant qu'ils sont disponibles — puis ils sont disponibles 85 % du temps, les centrales nucléaires donc fonctionnent en base — les éoliennes, pour être capables de produire autant d'énergie que les centrales nucléaires, qu'une centrale nucléaire, ça va donc prendre une capacité trois fois plus grande, une puissance installée trois fois plus grande.

465 Il y a aussi le fait que c'est la faible intensité, c'est une caractéristique de toutes les énergies renouvelables, l'hydraulique ou le solaire. Pour l'hydraulique, on a des grands bassins qui ramassent l'eau mais pour le solaire et l'éolienne, ça demande de grandes quantités de matériaux pour capter la lumière ou le vent.

470 Les éoliennes aujourd'hui ont des dimensions impressionnantes: 120 mètres de hauteur. Un édifice de 40 étages. Ça tourne, ça prend à peu près trois secondes pour faire un tour. Mais étant donné les dimensions des pales, vous pouvez faire le calcul, savez-vous à quelle vitesse que le bout de la pale va tourner? 360 kilomètres/heure en bas, là, que ça va passer. Elles sont énormes.

475 Il y a combien d'acier dans ces tours-là? Combien ça va prendre de temps pour rembourser l'énergie qui est dans l'acier? Enfin, c'est toutes sortes de questions qui sont quand même assez importantes puis qui sont reliées à la faible intensité du vent, qui vont nous exiger donc d'utiliser beaucoup de matériaux puis qui demandent beaucoup d'espace, de deux dixièmes à trois dixièmes de kilomètre carré par mégawatt.

480 Bon, je passe sur l'évolution de la technologie; en soi, c'est un sujet extrêmement intéressant mais il ne faut pas croire qu'on est assis sur notre *bacon* depuis 30 ans, là. La technologie évolue puis il y a une nouvelle génération de réacteurs qui s'en vient puis il y en a une quatrième qui est prévue pour dans 25 ans, qui va essentiellement satisfaire le développement durable avec le retraitement puis le recyclage.

485 Première conclusion : donc, la problématique des déchets, c'est plus un problème de perception qu'un problème technique. Les options de gestion de déchets nucléaires qui sont considérées avec soin ou devront l'être, considérées avec soin, en tenant compte de la perception du public qui a le droit d'exiger de se sentir en sécurité, en tenant compte des intérêts des générations futures puis une étape extrêmement importante, c'est l'étape qui est en cours à la Société de gestion des déchets nucléaires qui devrait permettre au gouvernement fédéral d'adopter une politique nationale qui soit acceptable.

495 Sachant que le nucléaire de troisième et quatrième génération sera, d'ici quelques décennies, la seule alternative technique permettant de produire sans participation au réchauffement global, les quantités d'électricité et d'hydrogène qui seront requises pour le

500 fonctionnement de notre société, il serait irresponsable de réduire la production nucléaire actuelle si elle est pour être remplacée par des moyens plus polluants, plus chers et beaucoup plus invasifs.

505 Il serait également irresponsable de sacrifier l'expertise actuelle qui a été chèrement acquise dans le domaine nucléaire et d'interrompre les activités, de les arrêter en cours, qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable.

Et je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

510 Alors nous vous remercions pour votre présentation. Bien entendu, nous avons quelques questions, si mon collègue le permet, je vais commencer.

LE COMMISSAIRE :

515 Faites.

LE PRÉSIDENT :

520 Je vous passerai la parole ensuite de ça. Tout à l'heure, vous avez montré une figure, dans votre mémoire, ça correspond à la page 6 de votre mémoire, vous avez montré, c'est un tableau graphique qui montre l'activité en becquerel par kilogramme d'uranium; on voit la décroissance, bon, le graphique est logarithmique mais on voit une décroissance quand même marquée, lorsqu'on regarde la courbe enveloppe.

525 **M. DANIEL ROZON :**

Celle-là?

LE PRÉSIDENT :

530 Oui, cette figure, lorsqu'on regarde la courbe enveloppe des produits de fissions, au pluriel, donc qui sont tous dans les pastilles de combustibles, on s'aperçoit quand même, bon, on a une décroissance assez importante mais rendu à 10^2 , donc après 100 ans, il existe un plateau qui semble se répercuter de 100 ans à environ 10 000 ans. Donc
535 on voit un plateau dans lequel on a une activité en becquerel de 10^{10} becquerels.

Ce niveau d'activité-là donc qui dure à peu près, qui est à peu près stable pendant une période de 100 ans à 10 000 ans — bon, ce niveau d'activité-là?

540 **M. DANIEL ROZON :**

C'est à peu près cinq à dix fois le niveau d'activité de l'uranium naturel et de ses produits de filiation, c'est dans ce sens-là que je voulais le dire.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Compte tenu des isotopes qu'on rencontre dans ce type de carburant-là, à ce moment-là, donc l'exposition des gens, ça correspondrait à quel genre de dose, là, si on veut se référer? C'est quoi, le comparatif qu'on peut avoir? Parce qu'on a le becquerel
550 mais d'un autre côté, bon, on sait que le sievert c'est une mesure...

M. DANIEL ROZON :

Ma réponse simple?

555

LE PRÉSIDENT :

Oui.

560 **M. DANIEL ROZON :**

Zéro. Parce que les gens ne seront pas exposés parce que ça, ça va se trouver à quelque chose comme 900 mètres ou 800 mètres en dessous d'une formation géologique qui est imperméable puis qui ne permet pas le déplacement de ces radios isotopes vers la
565 biosphère. Donc c'est ça. Il faut quand même, je ne prétends pas, en fait, je suggère qu'il va falloir protéger, si on peut dire, l'environnement, pendant de très, très longues périodes. Mais ce que je vous dis c'est que la nature nous offre des formations géologiques qui nous permettent de le faire facilement.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Disons que ça, c'était le deuxième volet de ma question. Mais par rapport à un niveau cinq à dix fois la norme ambiante, si on se réfère à ça, si ces déchets-là se retrouvaient de façon incontrôlée hors-circuit dans leur entreposage géologique, pose-t-il
575 un risque majeur à ce moment-là si ce type de déchets-là est exposé? Comment on peut qualifier le risque de ces déchets-là s'ils sont exposés aux intempéries, par exemple?

580

M. DANIEL ROZON :

585 Mais non, mais on ne peut pas s'imaginer comment... On ne peut pas faire abstraction des barrières qu'on va intentionnellement interposer entre les déchets et puis l'environnement. Si on va, là...

LE PRÉSIDENT :

590 Mais, disons, la question au point de vue théorique, après 100 ans, ces déchets-là, donc c'est la période de 100 ans à 10 000 ans, est-ce qu'ils posent un risque si des populations sont en contact avec ces déchets-là? Par exemple, s'il y avait des modifications, parlons de changements climatiques qui — on est dans un milieu sec mais
595 dans 2000 ans on est dans un milieu humide, il y a de l'eau qui rentre, on a de l'eau, bon, elle est relativement acide et peut corroder le métal, et cetera, ça dépend comment on a choisi de les entreposer, mais cette eau-là migre et, bon, des gens la consomment, dans 2 500 ans par exemple. Est-ce que ce niveau d'activité-là peut poser un risque quelconque? C'est quoi? Comment on peut le qualifier ce risque-là? Cinq fois à dix fois le niveau ambiant, est-ce que c'est important ou ça ne l'est pas?

600

M. DANIEL ROZON :

On ne peut pas présumer que les substances dont je vous parle qui vont avoir un niveau d'activité cinq à dix fois le niveau ambiant, on ne peut pas présumer que ces
605 substances-là vont être mises en contact avec quiconque, avec personne, si on prend soin de les isoler. Et on va choisir l'endroit où on va les mettre, on ne fera pas comme le Centre environnemental St-Michel et mettre ça en plein coeur de la Ville, en surface. On va aller trouver un endroit où on a toutes les indications que si on l'enfouie à cet endroit-là, ça ne bougera pas de là.

610

LE PRÉSIDENT :

Mais par contre, si on prend le dossier de Yucca Mountain, si j'ai bien compris, c'est la question à laquelle le Département américain de l'énergie doit répondre. Autrement
615 dit, dans les 10 000 prochaines années, peut-il garantir que ces déchets-là, que la population ou l'environnement ne viendra pas en contact ou qu'il n'y aura pas d'interface entre ces déchets-là et la population pour les 10 000 prochaines années.

M. DANIEL ROZON :

620

Il y a toutes sortes de différences entre les moyens qui sont envisagés aux États-Unis, et puis en particulier le site d'enfouissement de Yucca Mountain, et l'enfouissement dans des formations granitiques du bouclier canadien. Entre autres, à Yucca Mountain, les

625 déchets vont se situer à quelque chose comme 300, 400 pieds au-dessus de la nappe phréatique. Au-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Oui, pour l'instant.

630 **M. DANIEL ROZON :**

635 Alors que dans le bouclier canadien, on parle d'aller passablement en dessous de la nappe phréatique. Donc ce n'est pas exclu qu'il y ait une certaine infiltration d'eau dans ces cavités-là qu'on va créer, en profondeur, qu'éventuellement les contenants vont se corroder, c'est certain après 500 ans. C'est certain que ça va se corroder.

LE PRÉSIDENT :

640 Les métaux sont sensibles aux changements de climat.

M. DANIEL ROZON :

645 Mais encore faut-il que ces produits-là se déplacent, migrent, ne soient pas absorbés dans le sol ou dans le roc. Il existe des analogues naturels qui nous démontrent que ça ne bouge pas, en fait. Donc il est relativement facile, mais pas facile nécessairement de le comprendre, mais il est relativement facile d'en faire la démonstration.

650 Il y a un point que je n'ai pas mentionné; c'est certain que étant donné l'ampleur du besoin, il y a plusieurs pays qui sont confrontés à la même problématique. Ça fait 30 ans qu'on regarde ça, je veux dire, il y a eu des centaines de milliards, en fait, qui ont été dépensés à travers le monde pour étudier ces questions-là. Alors je n'ai pas toutes les réponses aujourd'hui mais soyez certains qu'on va choisir le site en fonction de ses capacités de retenir, au sein de la formation géologique, ces produits-là, de telle sorte qu'ils ne se mélangent pas.

LE PRÉSIDENT :

660 C'est ça. Parce que, effectivement, le deuxième volet, c'est que vous avez mentionné des réacteurs naturels qui ont fonctionné mais au point de vue de cristallographie, ils étaient intégrés à l'intérieur de la roche. Donc, c'est par l'entremise de veines mais il y avait une imbrication cristallographique de l'uranium, par exemple, avec le milieu environnant qui était composé de roches ou des choses comme ça.

665

670 Mais dans un cas d'un entreposage artificiel, il y a de la discontinuité, donc soit qu'il y a du métal; donc, les métaux, comme j'ai dit tout à l'heure, sont très sensibles aux variations de pH pour se corroder ou, à ce moment-là, on a carrément une discontinuité. Vous avez parlé de Yucca Mountain qu'ils seraient entreposés, par exemple, à 300 pieds au-dessus de la nappe mais il faut penser qu'il y a 8 000 ans, le site de Yucca Mountain était un site très, très humide parce qu'on avait un mile d'épais de glace à quelques centaines de kilomètres au nord. On avait des conditions climatiques totalement différentes, il y a seulement 8 000 ans.

675 Donc c'est pour ça que quand même il existe des questions très complexes et le Département américain de l'énergie n'a pas encore répondu à cette question-là.

M. DANIEL ROZON :

680 Ce n'est pas évident qu'est-ce que c'est qui se passerait si jamais il y avait une infiltration qui se rendait jusqu'en surface, quelles seraient les conséquences pour les populations qui seraient obligées de vivre, je vous signale, probablement au-dessus de 3 000, 4 000 pieds de glace. Parce qu'on parle aussi de changements climatiques, hein, il va y avoir une autre aire glacière qui s'en vient, là, il ne faut pas se faire d'illusions. Dans 685 100 000 ans, il pourrait aussi bien y avoir 2 000, 3 000 pieds de glace au-dessus de Gentilly.

Alors donc ça c'est sûr que c'est... Quand on va au-dessus de 1 000 ans ou 2 000 ans, il faut changer de vitesse, il faut regarder les choses un peu différemment, prendre 690 des analogues pour arriver à se convaincre.

LE PRÉSIDENT :

695 Mais à ce moment-là, c'est ça. Là, à ce moment-là, on tombe dans l'acceptabilité sociale.

M. DANIEL ROZON :

Exact.

700 **LE PRÉSIDENT :**

705 Donc c'est-à-dire si la population, à tort ou à raison, dit : bien, on conclut que 2 000 ans de garantie c'est insuffisant, on se retrouve avec un gros problème, vous comprenez? C'est parce que c'est un peu, là — quand je regarde sommairement, bon, ce que la SGDN fait, ce que j'ai eu comme impression, je me trompe peut-être totalement, mais ma

perception à l'heure actuelle, c'est qu'au moment, la SGDN est en pleine consultation et d'après moi, elle n'a pas encore rejoint un dixième de 1 % de la population du Québec.

710 **M. DANIEL ROZON :**

De qui vous parlez, là?

LE PRÉSIDENT :

715

De la Société de gestion des déchets, elle n'a pas encore pu rejoindre un dixième de la population du Québec donc...

M. DANIEL ROZON :

720

On a peut-être rejoint 100 000 personnes au Canada, ce qui est peu.

LE PRÉSIDENT :

725

Dans tout le Canada, ce qui est relativement peu. Donc c'est difficile à ce moment-là; comment on peut apprécier l'acceptabilité? Qu'est-ce que les citoyens en pensent? Si le citoyen dit : moi, je n'ai pas le temps d'aller là, mais je suis contre le nucléaire, mais je n'ai pas le temps d'aller, par exemple, assister à une séance des représentants de la SGDN. Il n'en demeure pas moins que le citoyen a le droit de voter, il n'a pas perdu son droit de vote parce qu'il n'est pas allé.

730

Donc, on est pris quand même avec des considérations éthiques qui font que c'est très difficile. À tort ou à raison, si des gens disent : bien, nous, on veut 10 000 ans de garantie, personne ne peut le donner, qu'est-ce qu'on fait avec tout ça?

735

M. DANIEL ROZON :

Écoutez, on ne peut pas penser que toutes les décisions qui sont prises sont faites avec la participation de tout le monde. On a un gouvernement, ce n'est pas pour rien qu'on va élire des gens au gouvernement, c'est pour qu'il prenne des responsabilités, qu'il prenne des décisions, mais il faut que le gouvernement prenne des décisions qui soient éclairées.

740

Toute cette démarche-là actuelle qui est en cours, qui se produit, en fait, depuis 30 ans, c'est pour éclairer le gouvernement pour qu'il prenne la meilleure décision possible. Or, comment la Société de gestion s'y prend-elle? C'est en essayant d'être le plus transparent possible, en multipliant les formes de contacts, soit des tables rondes, soit des *focus groups*, et cetera, et des sondages, enfin, tout ça, leur site Web, ils invitent la

745

750 participation des gens, et cetera, pour qu'il se dégage quelque chose qui pourrait être
considéré comme : quelles sont les valeurs que les citoyens considèrent les plus
importantes quand vient le temps de prendre une décision de ce genre-là? Et puis d'être
conséquents avec ça. Et puis, finalement, d'examiner les différentes options à la lumière
de ces valeurs-là et des préoccupations des gens pour faire des recommandations qui
soient les meilleures possibles.

755 **LE PRÉSIDENT :**

760 Très bien. J'aurais une dernière question. Concernant le mandat encore de la
SGDN, vous avez dit, bon, un aspect important, vous aviez qualifié le mandat d'important,
bon, on dit : d'ici novembre, donc 15 novembre — au plus tard — 2005, la SGDN devra
remettre un rapport au gouvernement fédéral.

765 Dans une optique de décision du futur, de l'avenir de Gentilly, qu'est-ce que le
gouvernement du Québec... De l'avenir de la centrale de Gentilly-2 en rapport avec la
gestion des déchets et le mandat de la SGDN — donc qui devrait remettre un rapport vers
la mi-novembre, comme j'ai mentionné — le gouvernement du Québec, lui, est-ce qu'il
devrait suivre avec attention ce que la SGDN fait? Va proposer? Est-ce que c'est un
paramètre pour le gouvernement du Québec d'après vous dans la décision qu'il doit
prendre sur Gentilly, donc sur la poursuite ou non de l'exploitation de Gentilly à long
770 terme? Est-ce qu'il y a une interaction entre les deux dossiers, d'après vous, ou il n'y en a
absolument pas?

M. DANIEL ROZON :

775 Bien, écoutez, il y a un lien et c'est, par exemple, le fait que je vous en parle
aujourd'hui. C'est certain que ça te vient à l'esprit quand tu regardes les déchets qu'on
accumule à la centrale, de dire : qu'est-ce que c'est qu'on va faire avec dans 50 ans? Le
gouvernement peut se poser aussi la même question, mais ça fait 30 ans que c'est
clairement établi que, au Canada, c'est une loi fédérale, c'est le gouvernement fédéral qui
780 est responsable des substances radioactives.

785 Et puis le gouvernement du Québec a intérêt à suivre ce qui se passe dans ce
domaine-là au Canada. Le gouvernement du Québec a intérêt aussi à regarder ce qui se
passe en Ontario. Ils ont un sérieux problème, hein? Ils ont pris l'engagement public de
fermer 7 500 MW de centrales au charbon. Ils ne seront pas capables. Puis ils vont être
obligés de repartir les centrales nucléaires qu'ils ont fermées et puis, bien entendu, faire la
réfection de leurs centrales pour prolonger au maximum leur vie utile.

790 Alors donc nous on peut choisir d'ignorer ces choses-là, mais je pense qu'on aurait intérêt à suivre ce qui se passe ailleurs, quoi. Mais ce n'est pas vraiment un facteur pour la décision de Gentilly.

LE PRÉSIDENT :

795 Pour vous, c'est indépendant. Donc, le gouvernement ne devrait pas attendre le rapport de la SGDN avant de décider sur 30 ans d'exploitation additionnelle?

M. DANIEL ROZON :

800 La poursuite de l'exploitation de la centrale de Gentilly-2 n'aura absolument aucune incidence sur la politique nationale de gestion des déchets nucléaires. On fait partie de cette problématique-là, mais ça n'a aucune incidence. Il faudrait regarder ça plutôt du point de vue, par exemple, du producteur d'électricité. S'il s'agit d'un très bon investissement, je ne vois pas pourquoi on n'encouragerait pas Hydro-Québec de le poursuivre. Et il faudrait
805 considérer aussi l'impact économique néfaste que ça aurait de fermer la centrale aussi.

LE PRÉSIDENT :

810 Donc ça veut dire que même si la SGDN disait : je n'ai aucune solution à proposer...

M. DANIEL ROZON :

815 Comment vous dites?

LE PRÉSIDENT :

820 Même si la SGDN arrivait et disait : j'ai aucune solution à proposer... Disons, au 15 novembre, la SGDN dit : je n'ai aucune solution, c'est un cul-de-sac, la population ne veut rien savoir, donc on n'aura pas de solution dans 20 ans, 50 ans, 100 ans, en tout cas, en fonction de son mandat. Vous dites : on continue le nucléaire?

M. DANIEL ROZON :

825 Pour avoir suivi de très près les activités de la SGDN, et ce n'est pas quelque chose à quoi on peut s'attendre. Il va y avoir une recommandation qui va être faite le 15 novembre 2005.

830

LE PRÉSIDENT :

Donc il va y avoir une proposition appuyée...

835 **M. DANIEL ROZON :**

Il va y en avoir une. Il va y en avoir une parce que qu'on le veuille ou non, même si on arrêta toutes les centrales actuellement au Canada, on aurait encore quelques deux millions de grappes de combustibles usés à disposer. Alors on commence par ça. Puis qu'il y en ait deux millions ou qu'il y en ait quatre millions, là, ça ne change pas grand-chose.

840

LE PRÉSIDENT :

845 Et si la SGDN conclut qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, elle fait quoi à ce moment-là? On sait que ça fait partie de son paramètre.

M. DANIEL ROZON :

850 Bien, disons, les indications actuelles ne vont pas dans ce sens-là parce qu'il y a eu un rapport d'évaluation préliminaire qui a été présenté il y a un mois et demi, deux mois de ça. Il y a eu quand même pas mal de démarches, là, et puis les indications sont que, effectivement, les éthiciens ou les philosophes, parce qu'ils font appel à toutes sortes de monde, à la Société de gestion des déchets, pas juste des ingénieurs, ils vont être certainement en mesure de proposer donc une approche qui soit, plutôt que de dire la meilleure approche, de dire l'approche qui soit la moins pire.

855

LE PRÉSIDENT :

860 Oui, c'est ça.

M. DANIEL ROZON :

Parce qu'on n'arrive à leur faire admettre que c'est...

865

LE PRÉSIDENT :

870 Mais ce n'est pas encore évident. Parce que dans ma lecture à moi, ça veut dire, ni plus ni moins, selon les positions gouvernementales qui sont exprimées par certaines provinces, dont le Québec, est-ce que ça veut dire que c'est l'Ontario qui va recevoir un site permanent? Et est-ce que la population ontarienne est prête à le recevoir? C'est ça qu'on ne sait pas, là, à ce moment-ci mais ça, c'est la réalité.

M. DANIEL ROZON :

875 Mais la population ontarienne est bien contente qu'on parle de centrales au charbon puis qu'on puisse... Ils ont besoin d'électricité comme tout le monde, en Ontario.

880 Il y a un autre scénario aussi qui n'est peut-être pas dans l'imaginaire populaire. Pourquoi qu'on ne les enfouirait pas là où est-ce qu'on l'a trouvé, l'uranium? En Saskatchewan?

LE PRÉSIDENT :

885 Effectivement, ça peut être une question qui se vérifie.

M. DANIEL ROZON :

890 J'entendais ou je voyais un communiqué de presse récemment — c'est Cameco, je pense, une grosse compagnie minière au Canada, qui dit : n'importe quand! Si vous voulez qu'on regarde ça, on va le regarder puis ça va nous faire plaisir de le faire. Justement, ces formations géologiques qui ont contenu l'uranium pendant des milliards d'années pourraient parfaitement contenir les déchets de combustible.

895 Ils pourraient même vendre l'uranium à l'étranger avec la garantie qu'on va accepter leur déchet. Mais ça, ce n'est pas passé, ça, par exemple. On ne parle pas de commerce international de déchets nucléaires encore.

LE PRÉSIDENT :

900 Très bien, je vous remercie. Monsieur Lafond?

LE COMMISSAIRE :

905 Oui, bonjour. À la page 11 de votre mémoire, vous indiquez qu'il y a un certain malaise de la population, en regard d'une approche de gestion qui ne prévoirait pas une supervision continue de l'enceinte de confinement et de la géosphère. Quelles sont les approches qui sont présentement étudiées, là, les approches de gestion? Est-ce qu'il y en a une ou deux ou trois ou quatre ou cinq, là? J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

910 **M. DANIEL ROZON :**

Bien, écoutez, je ne dis pas qu'on les a toutes considérées, là. Mais évidemment il y a une possibilité, que vous avez sans doute évoquée tantôt en disant : oui, mais d'un coup, s'ils ne nous recommandent pas, et cetera, on va rester pris avec.

915 Donc, il y a une possibilité, c'est de dire qu'on va garder à perpétue, sur le site des centrales nucléaires actuelles, le combustible usé. C'est une possibilité, étant donné qu'ils sont déjà là.

920 L'autre c'est de dire qu'on va transporter les combustibles usés sur un site centralisé, un seul endroit ou quelques endroits en Amérique pour stocker le combustible. On peut le stocker en surface, comme c'est illustré ici, c'est une des options de base, ou bien donc un stockage centralisé mais proche de la surface, pas immédiatement en surface mais proche de la surface. Évidemment, il y a aussi l'option d'enfouissement dans des formations profondes où, là...

925 Alors c'est certainement des scénarios qu'on a évalués avec grand détail, en considérant huit ou neuf sous objectifs puis des critères éthiques, et cetera, et puis ce qui ressort, dans l'étude préliminaire, c'est qu'effectivement, l'enfouissement en formation géologique profonde, c'est celle qui présente le plus d'avantages par rapport à toutes les autres, si on regarde, par exemple, les notions de développement durable et de responsabilité par rapport aux générations futures, c'est ça qui ressort. Alors que des installations en surface exigeraient une supervision continue des déchets. Quand je dis continue, je parle dans 500 ans, là. Alors ça, d'un point de vue développement durable, c'est douteux.

935 Alors définitivement, l'enfouissement géologique présente un intérêt quand même certain. Mais on n'est pas obligé de le faire tout de suite, il n'y a pas de presse. On aurait intérêt, en fait, à l'envoyer sur un site centralisé puis de le garder en surface pendant peut-être 50 ans au moins, parce que, comme je vous ai dit, 99 % de ces déchets-là sont, en fait, de l'uranium. Et si on poursuit les travaux de R & D en cours à l'échelle internationale, d'ici 25 ans, on pourrait disposer d'une technologie de réacteur qui pourrait essentiellement brûler le 99 % de ces déchets-là.

945 Ça fait que, là, on aurait des ressources d'uranium qui pourraient nous durer 2 000 ans. Alors c'est pratiquement le développement durable ou la renouvelabilité. Alors donc il faut être prudent dans cette approche-là puis on a une obligation vis-à-vis des générations futures de ne pas s'en débarrasser trop vite, mais on a également une obligation de ne pas leur imposer un fardeau non plus, pour lequel ils n'ont pas affaires à payer. Alors donc il y a toutes sortes de... C'est fascinant mais...

950

LE COMMISSAIRE :

955 Comment devrait-on s'y prendre pour faire accepter ça par la population? Parce que ce n'est pas évident. La population se sent peu sécurisée, donc quels sont les moyens qui devraient être pris pour la sécuriser?

M. DANIEL ROZON :

960 Bien, il faut commencer par informer le public. Il faut faire, il y a un certain niveau
d'éducation à faire, de l'information puis il y a des choix aussi. Parce qu'on parle d'un
risque éventuel et tout à fait spéculatif sur des populations dans 5 000 ans ou dans 10 000
ans alors que de ne pas prendre ce risque-là nous encoure un risque qui est beaucoup
plus grand puis beaucoup plus grave, actuellement, qui coûte des dizaines puis des
centaines de milliers de vie à toutes les années.

965 Juste la production de l'électricité par le charbon en Amérique, c'est une des
causes principales des maladies pulmonaires. Puis ça, on l'accepte allègrement? C'est
des milliards de tonnes qu'on déverse dans l'atmosphère puis qu'on respire. Puis ça, on ne
regarde pas ça, ce problème-là? Puis on s'énerve avec un petit problème qui pourrait
970 peut-être, en faisant toutes sortes d'hypothèses qui sont contraires, finalement, à
l'évidence. Ça ne me semble pas réaliste.

975 Quand on présente les choses convenablement puis qu'on présente les bons choix
aux gens, les gens sont assez fins pour faire les bons choix. Ça fait que je n'ai pas
d'inquiétude là-dessus. Mais il va falloir prendre le temps. Il n'y a pas de presse non plus. Il
ne faut pas paniquer, il n'y a pas de presse. Mais il faut prendre le temps de bien expliquer
les choses aux gens puis je suis certain que les gens vont prendre les bonnes décisions.

LE COMMISSAIRE :

980 Lors de la première partie de l'audience, il y a certains intervenants qui ont été un
peu... Bon, en fait, ils s'interrogeaient sur la valeur du combustible irradié. Donc ils
s'interrogeaient aussi à savoir si des terroristes pourraient s'en emparer et qu'est-ce qui
pourrait être fait avec ce combustible irradié là. Bon, est-ce qu'il y a possibilité de faire
985 quelque chose d'autre puis s'en servir à des fins malsaines?

M. DANIEL ROZON :

990 Ils voudraient s'en servir, sans doute, comme instrument de terreur. Pas parce que
ça poserait un danger réel mais ça ferait peur, quelque chose de terrible. C'est un
instrument de terreur. Le simple fait qu'un terroriste dise : j'ai placé un bâton de dynamite
contre un contenant de déchets nucléaires, ça serait suffisant pour faire évacuer la ville.
Alors que dans le fond, fais-la sauter, ta bombe. Les contenants qu'on utilise pour
transporter ces substances sont capables de résister à...

995

LE COMMISSAIRE :

1000

Mais ils ne peuvent pas s'en servir, disons, est-ce qu'ils peuvent le retravailler pour l'utiliser, là, à fabriquer des bombes?

M. DANIEL ROZON :

1005

Il y a bien d'autres façons de le faire, bien plus faciles. Comme, par exemple, voler les substances. En Russie, par exemple, ils ont une certaine inquiétude, il y a un contrôle inadéquat, disons, de ça.

1010

Je pense que ça aussi, c'est un autre mythe à savoir la facilité avec laquelle on pourrait prendre du combustible usé, départager le combustible usé qui est fortement radioactif, là, et extraire le plutonium puis faire des bombes avec ce plutonium-là. C'est beaucoup plus facile, en fait, de faire de l'enrichissement d'uranium par centrifuge, comme on soupçonne l'Iran de le faire en ce moment. C'est beaucoup plus simple de construire des réacteurs spécialement conçus pour ça, pour produire du plutonium, comme on l'a sans doute fait en Corée du Nord.

1015

Alors donc il y a des risques sérieux, effectivement, de prolifération et puis c'est un point extrêmement important et très sérieux, sauf que je pense qu'on exagère de beaucoup le risque qui est associé avec la prolifération puis les déchets nucléaires. Ce n'est pas vraiment là qu'est le danger. C'est plus un danger comme instrument de terreur, dans le sens qu'on va faire peur au monde parce qu'on va contaminer l'environnement avec ça, si jamais on pouvait le faire.

1020

LE COMMISSAIRE :

1025

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1030

Alors Monsieur Rozon, nous vous remercions.

M. DANIEL ROZON :

1035

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1040

Nous allons maintenant inviter madame Diane Daviault, du Centre local de développement de la MRC de Bécancour.

Mme DIANE DAVIAULT :

Bonjour, Messieurs.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

1050 **LE COMMISSAIRE :**

Bonjour, Madame.

Mme DIANE DAVIAULT :

1055 Donc, dans un premier temps, je vais rapidement procéder à la présentation de l'organisme qui est le CLD de la MRC de Bécancour. Je préciserai le principal intérêt du dépôt de notre mémoire, je mentionnerai aussi, par la suite, les retombées économiques directes, indirectes et induites du projet, s'il avait lieu. Les retombées et manques de retombées économiques si le projet ne se faisait pas et notre conclusion et
1060 recommandation.

 Donc, le CLD de la MRC de Bécancour, c'est un organisme à but non lucratif, qui est voué au développement économique d'un territoire, qui est la MRC, qui compose 12 municipalités. Nous sommes régis par un conseil d'administration composé de neuf
1065 personnes votantes, dont cinq élus de la MRC de Bécancour et quatre personnes provenant du milieu industriel, économie sociale, agro-alimentaire et touristique.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1070 **Début de la phrase à la page 2 : « La mission du Centre local [...]**

Fin de la phrase à la page 2 : [...] et la MRC de Bécancour. »

 Nos stratégies, nous faisons des plans d'action donc des plans stratégiques et des plans de développement. Nous avons priorisé des axes qui tournent autour de la priorité
1075 d'intervention afin de favoriser une stratégie de rétention et d'attraction de la population et des entreprises de la MRC de Bécancour.

 La MRC a un territoire de 1 133 kilomètres carrés et représente 19 259 personnes au niveau des gens habitant ce territoire. On est caractérisé, comme territoire, particulièrement par le Parc industriel et portuaire de Bécancour, qui est un parc d'état,
1080 donc une société d'état qui le gère, et c'est un des plus grands parcs industriels au Canada.

1085 Au vif du sujet maintenant. Concernant notre mémoire, donc nous, comme CLD, ça portera principalement et spécifiquement, ce mémoire-là, sur les impacts sociaux et économiques du projet de réfection de la centrale et modification des installations du stockage.

1090 Donc, économiquement, les dépenses qui vont être associées, si le projet voyait le jour, généreront des retombées additionnelles dans l'économie régionale au niveau des dépenses de salaire, qui est une dépense majeure, et des achats de biens et services réalisés localement par des entrepreneurs en chantier pour un montant de 313 M\$.

1095 En passant, les données que je vais mentionner, elles sont extraites de rapports qui sont, particulièrement l'étude sectorielle par Nove Environnement et Roche Ltée commandée par Hydro-Québec et Hydro-Québec Production, évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique, là, qui va être la suite de ma présentation.

1100 Donc dans ces millions de dollars-là, pour la modification des installations de stockage, c'est plus de 126 M\$ qui seraient injectés en région et ce, au niveau des études d'avant-projet, la construction des composantes d'aire de stockage et l'aménagement de l'installation de gestion des déchets radioactifs.

1105 Pour ce qui est de la réfection de la centrale, on relève 165 M\$ qui seraient dépensés en région.

1110 Donc pour une période allant de 2000 à 2045, les effets attendus du projet dans l'économie régionale seraient, en retombées directes, 244 M\$ pour 1 235 emplois directs; retombées indirectes 30 M\$ pour 259 emplois indirects; et induites pour 39 M\$ qui s'accompagnent de 393 emplois induits.

Sur le plan des retombées économiques : actuellement, la centrale qui est en opération, donc en exploitation commerciale depuis 83.

1115 (L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 5 : « Elle emploie actuellement [...]

Fin de la phrase page 6 : [...] se situent à 11 M\$. »

1120 Donc, au niveau de l'impact que ça génère, c'est ce que je viens de vous présenter. Dans le cadre où il y aurait la non-réalisation du projet, l'impact négatif serait une perte de 11,3 M\$ en retombées économiques, en achats de biens et services pour des fournisseurs régionaux ou de premiers niveaux, ça, ça représente plus de 300 entreprises régionales, c'est énorme.

1125 Et que pourrait-on dire aussi des entreprises qui approvisionnent ces fournisseurs de premier niveau? Donc, c'est une chaîne et ça se découle sur beaucoup d'entreprises locales et régionales.

1130 Un autre élément important de la centrale nucléaire, c'est concernant le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Comme vous savez, c'est un parc d'État, un parc qui est à 30 % occupé, donc qui se doit de se développer. Et lorsqu'on attire des investisseurs à Bécancour, le Parc industriel, un des avantages qui est présenté, c'est sécuriser le réseau de l'électricité, si on veut, et la centrale étant là, donc c'est une façon de sécuriser des investisseurs étrangers, des investisseurs majeurs lorsqu'ils souhaitent venir s'établir
1135 à Bécancour, en plus du port en eau profonde, en plus du service ferroviaire, le gaz et tout ça.

Donc, c'est un élément important lorsqu'on a à faire du développement économique et faire de la prospection, d'inclure la centrale nucléaire comme un atout
1140 majeur pour attirer des investisseurs à venir développer, investir ici à Bécancour.

Au niveau des travailleurs, on sait que les travailleurs de la centrale résident surtout, bon, à 69 % sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dont les trois quarts habitent la ville de Trois-Rivières. La majorité des travailleurs qui habitent sur la rive sud, donc 26
1145 % — la rive sud du fleuve Saint-Laurent — résident principalement dans la ville de Bécancour au nombre de 148, et de ces 148 là, 81 se retrouvent particulièrement dans le secteur Gentilly de la ville de Bécancour, qui amènent des retombées économiques importantes.

1150 Donc dans le cadre où il y aurait une non-reconduction du permis, qu'est-ce qui arriverait au secteur de Gentilly? Bon, il y aurait un impact significatif au niveau des travailleurs, c'est évident. Au niveau des emplois, des emplois qui sont spécialisés, des emplois qui sont bien rémunérés mais aussi qui permettent à nos jeunes — parce que vous savez, dans les milieux ruraux, on vit l'exode de la population donc l'exode des
1155 jeunes; ces jeunes-là ont, à ce moment-là, des possibilités de revenir en région après avoir été chercher leur diplôme à l'extérieur, pour venir y travailler.

Donc, c'est un atout pour nous, pour contrer l'exode des jeunes, le type de poste qui est offert à la centrale nucléaire Gentilly-2.

1160 Je vous dirais, en conclusion, qu'à partir des différentes données que je vous ai mentionnées, la position du Centre local de développement, elle est favorable à ce que le projet se réalise, qui est la modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et ce, à partir des différents
1165 éléments économiques et sociaux que ça aurait positivement sur notre territoire.

Je suis disponible pour vos questions.

LE COMMISSAIRE :

1170

Oui, j'en ai une seulement. Tantôt, vous avez mentionné que lorsque vous faites du démarchage auprès des entreprises à l'extérieur du pays, la présence de la centrale est un facteur qui est intéressant.

1175

Mme DIANE DAVIAULT :

Oui, tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

1180

Est-ce que la centrale assure l'alimentation des usines du Parc?

Mme DIANE DAVIAULT :

1185

Bien, c'est-à-dire que la centrale fabrique de l'électricité, elle se retrouve où exactement? Moi, je ne pourrais pas vous dire ça, je ne suis pas une spécialiste. Par contre, on sait très bien que dans la perception des entreprises qui viennent, sachant qu'il y a ce type d'électricité-là possible, ça rassure les investisseurs.

1190

Il y a sûrement des kilowatts qui doivent circuler en région mais où ils s'en vont exactement? Je ne suis pas la personne la plus spécialisée dans ça, mais la perception qu'ont les investisseurs quant à l'approvisionnement en hydro-électricité, la capacité portante d'un parc comme le nôtre, tous les services, bien c'est un atout, c'est un avantage dans les présentations que les gens de la Société du parc, que ce soit au niveau du gouvernement, que ce soit au niveau du CLD, que nous faisons et nous le savons que ça a un impact très favorable à la perception que ces investisseurs ont pour venir s'établir ici.

1195

LE COMMISSAIRE :

1200

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1205

Oui, Madame, on a pu lire dans le journal, par exemple, que la Ville de Bécancour avait une position de neutralité dans le dossier actuellement; comment vous percevez ça, le fait que la Ville ait décidé de se tenir en retrait du débat? Est-ce qu'on pourrait avoir vos impressions sur ce sujet-là?

Mme DIANE DAVIAULT :

1210

Bien, je vous dirais, la Ville de Bécancour, pour d'autres projets qui touchent l'énergie dont TransCanada Énergie, n'avait pas déposé de mémoire. Donc, la Ville de Bécancour avait un rôle, je vous dirais, pour répondre à des questions techniques lors d'autres audiences publiques. Qu'ils aient fait ce choix-là, je vous dirais — premièrement

1215 la Ville de Bécancour est partie prenante au niveau du CLD, donc il y a des représentants de la Ville qui siègent au conseil d'administration du CA du CLD.

1220

Maintenant, cette décision qu'ils ont prise de neutralité, je vous dirais, c'est un petit peu ce que moi aussi j'ai lu au niveau de l'information, à savoir il y a peut-être des citoyens qui sont favorables, d'autres qui le sont peut-être un peu moins, mais il n'y a rien qui nous dit, puis de toute façon nous le saurions, là, qu'ils ne sont pas favorables à ça.

1225

La centrale, elle est là, elle est là, elle embauche du personnel, il y a des retombées majeures pour Bécancour, les citoyens, des familles qui habitent la ville de Bécancour, comme je le disais tantôt, donc pour nous ça n'a pas, on ne voit pas de problématique à ça quant à la non position officielle de Ville de Bécancour dans le démarchage ou dans l'appui que le CLD fait. Déjà cinq élus siègent sur notre conseil d'administration, ils sont majoritaires, ils sont favorables à ce qu'on puisse, qu'on ait déposé aujourd'hui un mémoire favorable à ce projet-là.

1230

Ça répond?

LE PRÉSIDENT :

1235

Oui, très bien. Je vous remercie.

Mme DIANE DAVIAULT :

1240

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Roger Lejeune.

1245

M. ROGER LEJEUNE :

1250

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Je compte profiter de cette trop courte période, peut-être, et aussi de votre indulgence pour exposer aussi succinctement que possible, et avec peu de ménagement, comment il m'apparaît que Gentilly-2 n'a jamais été et ne sera pas, dans l'avenir, un besoin électro-énergétique

indispensable, et pourquoi, compte tenu du risque environnemental et sanitaire qu'il représente, et du fardeau financier qu'il prépare pour le Québec, il est impératif d'en limiter la survie ultime aux délais qui lui ont déjà été consentis à une autre époque — peut-être avec une certaine imprudence — une autre époque tout de même pas si lointaine.

1255

Je coupe court par rapport au mémoire que j'ai déposé à la suite de la prestation de monsieur Dagenais, hier, qui a couvert à peu près tous les mêmes éléments et de façon beaucoup plus compétente que j'ai pu ou que je pourrais le faire.

1260

Je me limiterai, pour les besoins de cet exposé à deux éléments, à la mise en parallèle de deux éléments, c'est-à-dire le besoin, d'une part, et le risque d'une autre.

1265

Mes observations porteront sur deux volets intimement reliés. Il sera question, au passage, d'histoire, de besoins, de risques et un peu de finances, auxquels se mêleront peut-être à l'occasion, et sans malice, des allusions nécessaires à des gestes effleurant la politique.

1270

Pour les besoins de l'exposé, rapportons-nous à une époque où, pour paraphraser une chanson jadis populaire, une époque que *les moins de 50 ans ne peuvent pas connaître*, c'est-à-dire en 1964, il y a tout juste 40 ans, Hydro-Québec auparavant limitée à la région de Montréal, peine à digérer la nationalisation récente de l'électricité et à intégrer les multiples entreprises électrogènes servant antérieurement la plus grande partie du Québec.

1275

À ce moment-là, en 64, le complexe Manicouagan 1, 2, 3 et 5 est déjà en partie en service et en partie en construction, est en voie de parachèvement, et le Parc industriel et portuaire de Bécancour est en gestation, parce qu'on procède, dans les années 63, 64, au rachat ou à la quasi, sinon vraiment la vraie expropriation des fermes convoitées par le Gouvernement pour l'espace requis pour concrétiser un grand rêve.

1280

Cet immense espace sera, selon les prévisions euphoriques de l'époque, occupé en moins de deux décennies — et, là, je fais appel beaucoup à mes souvenirs — par des dizaines d'usines et d'entreprises diverses. Ça, c'est vraiment ce qu'on promettait à l'époque, que dans 20 ans maximum, il n'y aurait plus de place sur le terrain de Bécancour. Et j'ai entendu madame dire ici que 40 ans après, il n'est occupé qu'à 30 %. Ça dit tout.

1285

1290

Alors ces entreprises qui requerront, évidemment, des grandes quantités d'électricité dont toutes ou parties pourraient avantageusement être produites à proximité et idéalement dans le Parc lui-même puisque — il est là, pourquoi pas.

1295

Le nucléaire, dont le Canada cherche à ce moment-là à vendre sa filière CANDU de par le monde, paraît donc tout indiqué, surtout que le support technique promis et les conditions financières sont alléchantes. Les plans sont donc tirés pour une centrale à quatre réacteurs.

1300

Il faut distinguer, quand on parle d'une centrale, il y a au moins deux réacteurs. Quand on parle de centrale actuellement à Gentilly, on n'a qu'un réacteur, alors on ne devrait pas parler, à mon sens, de centrale.

1305

Alors les plans sont tirés pour une centrale à quatre réacteurs d'environ 1 G\$ chacun, capables de délivrer ensemble autour de 2 000 MW et dont le premier entre en construction en 1966 — les dates vont se chevaucher, là — pour une mise en service probable vers 1970 si, approximativement tout à côté, si tout va bien.

1310

Avec en prime une usine de fabrication d'eau lourde d'un autre milliard — et ce sera Laprade — tout à côté, qui demeurera inachevée, cependant, et donnera naissance au fonds de compensation du même nom, plus tard.

1315

Comme les turbines de Manic V entrent en service en 68, le besoin réel de Gentilly n'est pas perceptible à ce moment-là, d'autant moins que le Québec acquiert en même temps et pour 65 ans, des milliers de mégawatts des chutes Hamilton-Churchil. Seulement quatre autres années s'écouleront ensuite avant l'annonce de la mise en route des projets visant les fleuves coulant vers la Baie de James, ainsi que de nouvelles lignes de transmission vers le sud du Québec et, aux fins d'exportation, vers le sud du sud.

1320

Les vannes de LG-1, 2, 3, 4 s'ouvrent à partir de 1978 et par la suite, sur plusieurs milliers de nouveaux mégawatts, loin d'être tous nécessaires à combler les besoins de base du Québec, et ça continue ainsi jusqu'à aujourd'hui, en nouveaux barrages en suréquipement des anciens et en détournements divers.

1325

Pendant ce temps, Gentilly-1, mise en chantier en 66, évoluera en avorton sur lequel on s'acharnera pendant 13 ans, et qui sera définitivement éteinte en 1979, après avoir fonctionné pendant exactement six mois au total, preuve qu'on n'en avait pas besoin.

1330

Dans l'intervalle, Gentilly-2, plus puissant, a été mis en chantier en 73 pour mise en service vers 77 mais il ne sera au point qu'en 83, dix ans plus tard, alors que le complexe hydro-électrique de Grande Rivière arrive à pleine maturité et que Hydro-Québec planche déjà depuis quelques années sur d'autres grands projets de plus de 2 000 MW, comme la Grande Rivière de la Baleine, le Rupert, Toulnostouc, et cetera, et cetera, Sainte-Marguerite — pas nécessairement 2 000 mais en tout cas il y a plusieurs éléments en route.

1335 Entre-temps, le Parc industriel de Bécancour n'ayant pas tenu ses promesses — il
faut le voir aujourd'hui même pour s'en rendre compte — l'usine d'eau lourde est restée en
plan et la centrale de Gentilly a été très tôt délestée de trois de ses quatre réacteurs, 1, 3
et 4, passant ainsi d'une puissance nominale de plus de 2 000 MW à moins de 700. Ce qui
reléguait Gentilly-2 au rang d'orphelin épisodiquement commode, comme on nous a
expliqué sans doute, mais lui enlevait toute prétention de nécessité, en plus de confirmer
1340 très tôt le cul-de-sac nucléaire du Québec.

À l'époque de son entrée en service, en 83, Gentilly-2 constituait peut-être 3 % de
la capacité électro-énergétique publique du Québec. Elle ne fournit maintenant, en 2004,
que moins de 2 % des 36 000 MW de la puissance installée et tous les ajouts subséquents
1345 — hydrauliques, gaziers ou éoliens — le pousseront graduellement vers le 1 % et une
confirmation de son statut de composante négligeable.

Bref, dans les faits, Gentilly-2 n'a, dès sa mise en chantier et à aucun moment des
20 années de son activité, pu raisonnablement être considérée comme un apport dont on
ne pourrait se passer, un besoin réel ou absolu, un élément indispensable du réseau
1350 électrique québécois.

Et l'avènement de l'éolien en particulier rend dorénavant ce constat valable pour
quelques décennies supplémentaires, sans même parler des projets hydrauliques en
instance de réalisation, des économies générales envisagées et du regard amoureux
1355 qu'une Hydro-Québec devenue paresseuse des barrages porte ouvertement sur la
cogénération gazeuse.

Toujours dans l'optique des exportations massives de surplus qui ont accompagné
1360 Gentilly-2 tout au long de son existence et qui le confirment éloquemment dans son rôle
de participant accessoire au passé et de pâle figurant dans les plans d'avenir.

Ce constat étant enregistré, il convient de se demander si le maintien en activité
d'un instrument aussi peu nécessaire est compatible avec les risques qu'il représente pour
1365 ses usagers.

Nous savons que les déchets nucléaires de toute nature de Gentilly-2 seront
accumulés sur place pendant une période indéterminée pouvant atteindre 30 autres
années; que leur masse augmentera à mesure du maintien en fonction du réacteur et que
1370 de ce fait, les émanations atomiques ne peuvent aller qu'en s'accroissant durant cette
période et se poursuivre ensuite pendant des dizaines, voir des milliers d'années.

Nous savons également que l'industrie nucléaire planétaire cherche, depuis au
moins 50 ans, les moyens d'assurer l'innocuité définitive de ses déchets, qu'elle n'en a
1375 encore trouvé aucun, et qu'aucun espoir n'est permis de ce côté dans un avenir prévisible.

1380 Nous savons aussi que les nucléarisés de Tchernobyl, par exemple, ont été touchés par dizaines de millions par un phénomène nocif dont ils étaient en droit de se croire abrités. Que beaucoup d'entre eux sont morts ou ont été affectés lourdement, soit en eux-mêmes, soit dans leur progéniture et certainement dans leur habitat par des dégagements délétères de même nature que ceux qui s'envolent déjà ou se libéreront tôt ou tard des fosses à déchets secs ou humides de Gentilly.

1385 Or, en considération de la position de Gentilly-2 en plein centre du Québec densément habité, et en tenant compte des orientations des vents dominant dans l'axe précis de la vallée du Saint-Laurent, c'est la quasi totalité de la population du Québec qui se trouve sous cette menace que tous — et les résidents des secteurs proximaux, en particulier — ont accepté, de plus ou moins bonne grâce, de tolérer pendant assez longtemps, pour que nous soyons aujourd'hui en droit d'exiger que l'hypothèque en soit levée dans les meilleurs délais.

1390 Il a pu s'agir, à une autre époque, d'un risque temporairement acceptable sur les plans politique, technique, économique, social, financier, écologique, génétique, sanitaire, et cetera, c'est-à-dire sous l'aspect environnemental global de cet élément. Mais nous considérons maintenant, en tout cas, je considère maintenant, à titre de citoyen, avoir
1395 suffisamment donné sur ce plateau pour qu'on ne me fasse pas l'affront et l'injure de m'en demander encore.

1400 Sans compter que la facture d'entreposage, d'entretien, de décontamination et de déplacement éventuel des déjections du réacteur — et ça se compte par milliards, on l'a vu lors des audiences préliminaires il y a un mois — sur le seul plan technique et sans égard aux frais médicaux faramineux que pourrait entraîner une éventuelle et possible contamination étendue, la facture sera gigantesque.

1405 Le constat est affolant pour le citoyen responsable d'aujourd'hui qui, ayant déjà payé le kilowattheure au prix de l'utilisateur domestique, verrait le citoyen de demain devoir payer autant et même plus pour sortir de sa cour, les déchets atomiques des générations antérieures, ou en subir à perpétuité les émanations délétères, personne au monde ne souhaitant s'en charger ailleurs, pour les mêmes raisons, évidemment.

1410 D'autres aspects de la question sont abordés par les mémoires que j'ai déposés auprès de la Commission.

1415 Par exemple, les effets appréhendés d'un arrêt de Gentilly-2 sur l'économie régionale et les emplois — monsieur Dagenais et d'autres se sont chargés ou s'en chargeront, je m'en tiendrai ici aux considérations qui précèdent, en plaçant simplement en évidence, pour simplifier le tableau, les deux éléments principaux de la discussion : le

besoin et le risque; ce dernier, en augmentation constante vis-à-vis un besoin en diminution constante.

1420 Alors ce dernier, le risque, ne devenant acceptable que si le besoin est incontournable ou présente des avantages largement compensateurs, ce qui n'est pas le cas, de toute évidence.

1425 Dans le cas de Gentilly-2, il est acquis que le risque dangereux ira en progressant jusqu'à l'arrêt du monstre et même au-delà, alors que le besoin n'a jamais été réel et ne peut encore qu'aller en décroissant.

1430 Dans ces conditions, Gentilly-2 n'apparaît pas comme une installation à revitaliser à long terme par acharnement technique, car il n'y a aucune raison pertinente de ne pas laisser ce canard boiteux, devenu prématurément boiteux, s'éteindre doucement au bout de huit années d'agonie tranquille, qui laisse amplement le temps d'aménager une transition sans soubresaut, sous tous les plans.

1435 En résumé, le citoyen que je suis pose une question à la Commission : si Gentilly-2 n'existait pas, serait-il pertinent de la mettre en place aujourd'hui?

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1440 Monsieur Lejeune, nous vous remercions. Alors la Commission n'a pas de question, je pense que votre mémoire était clair, votre position également, alors nous vous remercions.

1445 **M. ROGER LEJEUNE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1450 Madame Noëlla Rheault et monsieur Benoît Rheault. Alors bonjour, à vous la parole.

Mme NOELLA RHEAULT :

1455 Résumé du mémoire intitulé. « Mettons fin à l'aventure nucléaire québécoise ».

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DU RÉSUMÉ DE SON MÉMOIRE)

1460 **Début de la phrase à la diapo 2 : « Le mandat actuel [...] »**
Fin de la phrase à la diapo 3 : [...] positives et durables. »

M. BENOIT RHEULT :

1465 Donc le premier point : la contamination au Tritium.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU RÉSUMÉ DE SON MÉMOIRE)

1470 **Début de la phrase à la diapo 4 : « Les réacteurs CANDU [...] »**
Fin de la phrase à la diapo 10 : [...] exposées aux radiations. »

Puis ici on vous montre une carte, c'est une partie de la carte qui montre les secteurs contaminés, uniquement dans ces trois pays-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU RÉSUMÉ DE SON MÉMOIRE)

1475 **Début de la phrase à la diapo 11 : « Certains ne croient [...] »**
Fin de la lecture du résumé du mémoire.

1480 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1485 Alors nous vous remercions pour votre mémoire. Il y aurait deux points que j'aimerais aborder; un qui est une question, l'autre qui est une précision. En page 12 de votre mémoire, lorsque vous dites :

[...] la question des risques d'un attentat terroriste ne peut faire l'objet d'un échange d'information ou d'un débat même partiel devant la Commission
[...]

1490 Je voudrais quand même apporter une précision sur ça. C'est que pour les questions, ça a été abordé à la Commission, les gens pouvaient poser des questions. Ce qui avait vraiment été entendu c'est si quelqu'un était arrivé : est-ce que je pourrais avoir le nombre de caméras qu'il y a à l'intérieur de la centrale et à quel endroit elles sont situées?
1495 On peut penser que c'est le genre d'information qui aurait été refusé.

Mais pour ce qui est des risques d'attentat, non, ça a été couvert. Par exemple, il y a eu des questions sur la vulnérabilité de la piscine de stockage, c'est-à-dire quel était le type de toiture qui était au dessus de la centrale. Donc, il y a eu des aspects comme ça

1500 qui ont été abordés et les gens pouvaient poser l'ensemble des questions relativement à
ça.

Alors il faut bien comprendre, il y a quand même une distinction à faire sur des
détails d'informations intérieures qui ne sont pas, à ce moment-là, en fonction du risque
1505 mais sont là comme mesures. À ce moment-là, on sait qu'il y a des caméras.

Lorsque nous avons fait la visite de la centrale, d'ailleurs il y a un endroit où en
voyait, mais à ce moment-là, je serais bien embêté de vous dire, maintenant que je suis
ressorti de la centrale, elles étaient où, ces caméras-là, par rapport à l'agencement de la
1510 centrale, je serais incapable. Mais il n'en demeure pas moins que ça peut être de
l'information sensible.

Mais essentiellement, les questions pouvaient être posées à la Commission
concernant la sécurité de la centrale. Je voulais apporter cette précision-là.

1515

M. BENOIT RHEAULT :

Mais dans l'étude d'impact, ça ne nous a pas été accessible. En tout cas, ce qu'on
a lu c'est que même le ministère de l'Environnement posait des questions là-dessus puis il
1520 n'y avait pas de réponse. Puis notre mémoire a été monté sur l'information disponible sur
Internet, c'est pour ça que...

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que vous soulevez peut-être partiellement la question. À plusieurs
reprises, plusieurs ministères ont posé des questions, et Hydro-Québec a rétorqué donc à
ce moment-là dans les questions additionnelles, que ça relevait de l'exploitation régulière
de la centrale et que ça débordait le cadre de l'analyse.

1530 Ça, ça a été un débat à ce moment-là qu'il y a eu à l'époque entre plusieurs
personnes ressources aussi mais qui n'était pas propre nécessairement à la sécurité mais
à un ensemble de paramètres, comme le rejet thermique d'exploitation de la centrale, donc
il y a plusieurs éléments, oui, qu'on a vus. Il y a eu certains échanges et certaines
relances, et cetera.

1535

Mais ma question principale, ça relève, je viens à la fin de votre mémoire, donc en
conclusion lorsque vous abordez, notamment les points 3 et 4 où vous dites :

1540 *[...] la Commission de recommander aux instances
gouvernementales québécoises : — le point 3 — d'utiliser les ressources
humaines de qualité qui travaillent à la centrale (et qui perdraient leur*

emploi) dans le but de développer ou de consolider une expertise québécoise en matière d'énergies renouvelables [...];

1545 *4E qu'à l'instar du développement hydroélectrique, faire en sorte qu'Hydro-Québec devienne promoteur et propriétaire — vous l'avez mentionné tout à l'heure — de tout futur parc éolien au Québec afin que la ressource vent demeure de propriété collective et que ses retombées économiques soient maximisées au Québec.*

1550 J'attire votre attention aussi sur le fait qu'il y a une commission parlementaire qui va — je n'ai pas la cédule mais on sait que c'est fin janvier — va entendre une série d'intervenants donc qui vont faire des propositions au gouvernement. Je ne le sais pas exactement qu'est-ce qui va déboucher. Ce que j'en comprends c'est que la Commission, 1555 les députés vont faire un genre de bloc d'orientation de quelques pages, un document de quelques pages et ensuite de ça, on s'attendrait à ce que le ministre des Ressources naturelles, bon, dise qu'est-ce qu'il va faire avec le résultat de la consultation et ce que les députés lui recommandent.

1560 Va-t-il développer une nouvelle politique énergétique? On verra à ce moment-là, c'est dans le domaine du possible. Donc, ce genre de recommandation-là que vous faites est quand même un aspect global qui, à mes yeux, irait mieux à ce moment-là à être adressé à une instance qui va examiner l'ensemble des filières énergétiques. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi? Si jamais vous ne retrouviez pas ce genre de point-là tel 1565 quel dans un rapport de notre Commission, que vous comprendrez qu'on pourrait se dire : bien, c'est des dossiers qui peuvent mieux cheminer via la Commission parlementaire sur la sécurité énergétique.

M. BENOIT RHEAULT :

1570 Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne nous en voudrez pas?

1575

M. BENOIT RHEAULT :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

1580

O.K. Monsieur Lafond?

LE COMMISSAIRE :

1585

En fait, juste à la page 12 de votre mémoire, là, quand vous parlez de « suite aux attentats terroristes potentiels qui pourraient arriver », vous mentionnez que :

1590

Nous n'acceptons pas que la question de la sécurité environnementale et économique à long terme du Québec relève de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

J'aimerais ça que vous élaboriez votre pensée un peu sur cet aspect.

1595

M. BENOIT RHEAULT :

Ça, ça fait suite à une réponse du promoteur, suite à des questions que, si je me rappelle bien, Hydro-Québec... pas Hydro-Québec, le ministère de l'Environnement avait posées. Ça, c'est à la page 12, là :

1600

Le ministère de l'Environnement a également soulevé l'absence d'information sur les conséquences d'un attentat. — Ça, c'est dans le document PR5-2 — [...] au promoteur si la possibilité d'un attentat terroriste semblable à celui du 11 septembre 2001 avait été considérée, sinon pourquoi?

1605

Hydro-Québec a répondu qu'elle considérait que :

1610

[...] cette question liée à l'exploitation de la centrale Gentilly-2 dépasse la portée de l'évaluation environnementale du projet. Tous les aspects de la sécurité liée à d'éventuels attentats terroristes sont traités séparément par la CCSN et ne peuvent être divulgués en raison notamment de leur caractère stratégique.

1615

Donc, moi, ce qu'on avait vu en tout cas, c'était que Hydro, le ministère de l'Environnement avait posé une question sur les risques liés à un attentat puis Hydro se réfugiait en disant : ça, cette question-là, ça va être traitée avec la CCSN.

1620

Donc, nous, on se disait, si on regarde l'ensemble des retombées d'un projet, si on n'est pas capable de voir s'il arrive un accident ce qui se passe, c'est difficile d'évaluer un projet, là.

LE COMMISSAIRE :

1625

En fait, ça a été discuté ici en première partie de l'audience. Évidemment, c'est certain, comme mon collègue tantôt disait, il y a des informations qui sont de nature

1630 stratégique et c'est certain que Hydro ne pouvait les divulguer, d'autant plus qu'on n'incite pas les terroristes à avoir de l'information, dans le fond. Et c'est dans ce sens-là. Mais c'est pour ça, je voyais mal un peu pourquoi que vous considérez que la Société canadienne de sûreté nucléaire n'avait pas d'affaires dans cette sécurité-là, je trouvais ça un peu bizarre comme raisonnement.

M. BENOIT RHEAULT :

1635 Ce qu'on se disait... J'ai perdu mon idée, c'est correct, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

1640 De la façon que vous l'avez expliqué, je pense qu'on comprend la pensée, à savoir que le sujet, vous déplorez que le sujet ait été entièrement, disons, pratiquement entièrement occulté dans l'étude d'impact, c'est ça.

M. BENOIT RHEAULT :

1645 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1650 Mais comme je vous dis, on a pu en discuter jusqu'à une certaine façon en audience, donc l'ensemble des questions pouvaient être posées. Il y a quand même eu un certain échange sur différents aspects de la centrale, la proximité du fleuve, entre autres.

M. BENOIT RHEAULT :

1655 Mais dans l'étude d'impact, si vous permettez, dans l'étude d'impact qui est bien épaisse, on se disait : comment ça se fait qu'il n'y a pas un seul endroit qui dit au moins que s'il y a un attentat terroriste, ça serait grave. De là à dire : si l'avion tombe sur le centre de contrôle ou sur le réacteur, là, les impacts... Là, on comprenait qu'on ne voulait pas avoir les détails : où l'avion, il faut qu'elle tombe pour que ça pette, là. Ça, c'est correct. Mais au moins dire que s'il y avait un attentat ça pourrait être grave. Mais ça, ce n'est même pas mentionné.

1660 Il me semble que dans une étude d'impact sur un projet de même, ça doit être mentionné ça.

1665 **LE COMMISSAIRE :**

Peut-être que Hydro a jugé que l'impact était minime.

M. BENOIT RHEAULT :

1670

Ou peut-être que Hydro n'a pas voulu alerter la population trop, trop pour ne pas se mettre à dos certains environnementalistes ou des artistes. C'est politique ça aussi, là.

LE PRÉSIDENT :

1675

Parce que c'est effectivement aussi une préoccupation de la Commission parce que dès les rencontres, au moment des rencontres préparatoires, donc avant l'audience première partie, nous avons rencontré les gens de la Société canadienne de la sûreté nucléaire pour savoir, justement, c'était quoi les paramètres. Et ce qu'ils nous ont expliqué en substance, c'est ce que je vous ai mentionné tout à l'heure, notamment sur l'information stratégique, c'est-à-dire le nombre de caméras, leur emplacement, qu'est-ce que ça permet de voir, qui, quand, les quarts de travail. Donc on comprend que ça, c'est de l'information classifiée.

1680

1685

Mais la SGDN nous a bien dit que c'était ça qui était la balise. Au-delà de ça, bien, il n'y aura pas de problème de discuter des grands scénarios à ce moment-là et des possibilités. Comme, par exemple, bon, par rapport au fleuve qui est très près de la centrale, qui était une préoccupation de la SGDN. Après ça, ce que je me souviens, par exemple, la SGDN a dit : bon, bien du côté aérien, on ne voit pas de problème majeur. Ça, c'est ce que je me souviens, étant donné les probabilités.

1690

Par contre, la SGDN avait plus de préoccupation par rapport au fleuve, étant donné que la centrale est vraiment attenante au fleuve. Donc, c'est des sujets qui ont été vraiment discutés. Ça vous va de ce côté-là?

1695

LE COMMISSAIRE :

À la page 15, vous mentionnez également que :

1700

Une de nos craintes majeures est de voir une région du Québec choisie pour accueillir l'ensemble des grappes irradiées au Canada, que ce soit pour le scénario 2 ou 3.

1705

En fait, le scénario 2, c'est centraliser le stockage à un seul endroit; le 3, c'est enfouir des déchets profondément dans les couches géologiques. Et vous dites que vous craignez que le Québec ne devienne la poubelle du Canada. Mais encore là, j'ai de la misère à comprendre pourquoi vous craignez ça parce qu'il n'y a pas, en tout cas, il n'y a pas eu de discussion à l'heure actuelle sur le fait que le Québec deviendrait cet endroit-là

1710 et, d'autre part, le gouvernement du Québec a toujours été très clair là-dessus, c'est que pour aucune considération, il n'accepterait d'avoir des déchets sur son territoire.

Donc, à ce moment-là, qu'est-ce qui vous fait craindre, là, qu'on en vienne à entreposer totalement les déchets de l'Ontario et du Nouveau Brunswick au Québec?

1715 **M. BENOIT RHEAULT :**

1720 Dans les rencontres avec la SGDN, ils parlent du bouclier canadien, mais ils ne disent pas : O.K., le Québec, on l'exclut, là. Eux autres, là, c'est l'ensemble du territoire qu'ils regardent, là. Peut-être que le gouvernement du Québec a comme principe de ne pas recevoir de déchets, tant mieux. Mais ça, la SGDN ce n'est pas ce qu'elle dit, elle, quand elle consulte le monde. Elle regarde partout au Canada.

LE COMMISSAIRE :

1725 Mais ça ne veut pas nécessairement dire qu'il les garde spécifiquement au Québec.

M. BENOIT RHEAULT :

1730 Oui, mais il y a un risque à cause de la présence du bouclier canadien sur notre territoire, là.

LE COMMISSAIRE :

1735 Oui, mais il est grand, le bouclier canadien. Il s'étend d'est en ouest pas mal.

M. BENOIT RHEAULT :

1740 Oui, c'est ça. C'est ça. On a peut-être une chance sur deux, une chance sur trois, je ne le sais pas, statistiquement, là, mais...

LE COMMISSAIRE :

1745 Mais il y a quand même une position très claire du gouvernement là-dessus et je ne pense pas qu'on puisse l'imposer de façon significative.

M. BENOIT RHEAULT :

1750 Ça nous rassure. Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Alors nous vous remercions pour votre mémoire. Nous allons maintenant inviter monsieur Grégoire Vandal.

1760 **M. GRÉGOIRE VANDAL :**

Bonjour.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur. Alors à vous la parole.

M. GRÉGOIRE VANDAL :

1770 Vous permettez que j'en fasse la lecture? Parce que je n'ai pas la facilité de parole bien, bien.

1775 Moi, je me présente comme simple citoyen, retraité d'Hydro-Québec depuis 1994. J'ai été associé avec le nucléaire à partir de 1968 jusqu'à la fermeture de G-1. En 87, j'y suis revenu pour travailler à Gentilly-2 jusqu'à ma retraite.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 3 : « Monsieur le président [...] »

1780 **Fin de la lecture du mémoire.**

LE PRÉSIDENT :

1785 Alors Monsieur, nous vous remercions pour votre témoignage. Alors vous dites, bon, vous êtes un ex-travailleur, donc vous êtes un retraité d'Hydro-Québec, des centrales Gentilly-1 et 2 depuis 94. Donc vous, vous avez côtoyé les deux centrales.

M. GRÉGOIRE VANDAL :

1790 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1795 Autrement dit. À l'époque, comment vous avez perçu ça lorsque Gentilly-1 donc, semble-t-il, n'a marché que quelques mois, à l'époque, c'est à dire si j'ai bien compris, c'était bien avant que Gentilly-2 ne soit construite, comment vous avez perçu ça le cas de Gentilly-1 qui a finalement, disons, mal tournée compte tenu de sa technologie?

1800 **M. GRÉGOIRE VANDAL :**

 Gentilly-1 c'était nouveau, ça. C'était un prototype, la première des choses, puis c'était nouveau, ça, pour tous nous autres. On apprenait tous, là. Tandis que Gentilly-2, eux autres sont en mode d'opération puis en production. Ce n'est pas pareil pantoute.

1805

 On doit produire au bout de la ligne et puis prendre des moyens beaucoup plus ordonnés pour produire. Ça se faisait d'une façon plus professionnelle à Gentilly-2 qu'à Gentilly-1, quoiqu'il y avait toute l'expertise aussi alentour de nous autres qui nous venait de l'industrie nucléaire canadienne, là, qui nous aidait, nous aidait à faire les premiers pas, là. C'est comme ça.

1810

LE PRÉSIDENT :

 Mais c'est ça. Donc, il y a eu quand même Gentilly-2; je ne sais pas à quel moment la centrale a été définitivement fermée, est-ce que vous vous en souvenez? Est-ce que c'est au début des années 70 ou ça a pris plusieurs années? Je sais que quelqu'un l'avait déjà dit en quelle année la centrale Gentilly-1 a définitivement cessé ses opérations mais c'est-à-dire que si je comprends bien, il y a eu quelques années pendant lesquelles il n'y a pas eu de production d'électricité à partir du nucléaire au Québec.

1820

M. GRÉGOIRE VANDAL :

 Oui, bien il y a eu une politique de pénurie d'eau lourde à un moment donné. Étant donné qu'on était une centrale prototype et puis qui n'affectait pas la production locale, on a jugé bon de la rapatrier en Ontario pour où est-ce que c'est qu'on en avait le plus besoin d'énergie. C'est ce qui fait qu'il y a une période improductive, là, qu'on a vécue.

1825

LE PRÉSIDENT :

1830 O.K., très bien, je vous remercie. — Monsieur Lafond?

1835 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. En fait, j'aimerais ça que vous... Bien, en fait, vous parlez dans votre mémoire qu'il y a de multiples contrôles de détection à la source puis des efforts de confinement. Je vais commencer par les contrôles de détection à la source. Est-ce que vous pourriez nous en parler? Quels sont-ils puis quelles sont les mesures?

1840

M. GRÉGOIRE VANDAL :

Il y a des moniteurs un peu partout dans la centrale qui nous avisent s'il y a une montée, par exemple, de radioactivité dans un local donné, là. Ça se met à l'alarme et puis ça nous met à la veille. Ça fait qu'on se protège en fonction de ça, en partant de là.

1845

LE COMMISSAIRE :

Et quels ont été les efforts de confinement qui ont été réalisés?

1850

M. GRÉGOIRE VANDAL :

Bien, les efforts de confinement c'est qu'on a le mot d'ordre là-dedans, là, que les matières, les poussières, si vous voulez, radioactives ne soient pas dispersées, là, aux quatre vents et puis qu'éventuellement on les respire. Donc, il faut mettre une barrière. S'appliquer à mettre une barrière entre ce danger potentiel-là puis nous autres, et puis l'environnement.

1855

1860 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1865

Monsieur Vandal, nous vous remercions.

M. GRÉGOIRE VANDAL :

1870 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons faire une pause, il est 15 h, nous allons faire une pause et nous allons reprendre à 15 h 15.

1875

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1880 REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

1885 Bonjour, Monsieur.

M. JACQUES GRENIER :

1890 Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1895 À vous la parole. Alors nous avons Monsieur Jacques Grenier de l'Association professionnelle des cadres de premier niveau d'Hydro-Québec. Maintenant, vous pouvez y aller.

M. JACQUES GRENIER :

1900 Oui. Bonjour, Monsieur le président. Mon nom est Jacques Grenier, je suis représentant de l'Association professionnelle des cadres de premier niveau, travailleur à la centrale depuis une trentaine d'années.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1905 **Début de la phrase page 2 : « L'Association professionnelle [...]**

Fin de la phrase page 2 : [...] sur la pertinence de ce projet. »

1910 Compte tenu que j'ai présenté un mémoire de 10-12 pages et que j'anticipais dépasser le temps alloué, je me suis fait un résumé que je voudrais vous présenter.

1915 Alors pourquoi l'APCPNHQ s'intéresse au projet? En centrale, on produit 675 MW, soit 3 % environ de l'énergie électrique produite au Québec. C'est une centrale de base qui contribue à accroître la capacité de transit d'énergie des lignes. On produit de l'énergie pour une ville d'environ 200 000 habitants. Elle contribue à la diversité de production du parc d'Hydro-Québec. Elle ne dépend pas des pluies ou de l'hydraulicité non plus. Elle contribue à des retombées d'environ 70 M\$ par an, en salaires et en services et on y trouve 650 emplois permanents plus environ une centaine de temporaires.

1920 Elle contribue à des retombées de recherche universitaire, autant à l'Université de Montréal, la l'UQTR ou à l'Université Laval. Une fermeture entraînerait l'exode d'emplois vers l'extérieur et une fuite d'expertise. Le maintien, par contre, en exploitation permettrait de garder l'expertise chez nous. Un maintien d'une option énergétique valable éviterait le besoin de développement hydraulique lointain et aiderait à respecter le protocole de Kyoto.

1925 Les impacts sur le milieu et l'environnement — Les activités sont très, très bien surveillées par la CCSN, la Commission canadienne de sûreté nucléaire. C'est elle qui délivre le permis d'exploitation; elle assure une présence continue de ses membres sur le site; elle veille efficacement aux grains; elle dicte les normes et les surveille; elle réalise des audits et demande fréquemment des rapports; elle peut suspendre le permis d'exploitation si des écarts importants se présentent.

1930 En b) Il existe un très bon programme d'assurance qualité du complexe. Hydro-Québec a une ligne de conduite pour l'exploitation de la centrale. Le programme est intégré à la gestion courante de nos activités. Il est exécuté par du personnel qualifié, selon des procédures et des méthodes approuvées. On a un système interne d'audit, on est qualifié ISO 9001:2000, l'une des premières centrales nucléaires au monde à l'obtenir, cette norme internationalement reconnue de qualité.

1935 c) Il y a une surveillance environnementale. La centrale est ISO 14001. C'est une norme internationale sur l'environnement. On y est sujet à des audits de surveillance. Ses résultats sur ces objectifs environnementaux sont excellents. On y pratique une surveillance radiologique en périphérie du site, soit de l'air, du sol, de l'eau et aussi le lait, les légumes, les poissons, et cetera.

1940 On peut démontrer à la CCSN, au gouvernement fédéral et au provincial, qu'on répond aux normes. On a un système de plan de mesures d'urgences testé périodiquement.

1945 Alors c'est l'option ayant le moins d'impact. Les installations de gestion des déchets radioactifs solides, qu'on appelle IGDRS et l'aire de stockage à sec du combustible irradié, qu'on appelle ASSCI, ces installations-là, il y a déjà des installations très similaires sur place. Elles sont exploitées depuis longtemps sans problème. Ces deux installations reçoivent des déchets solides très similaires à ceux déjà produits depuis 20 ans d'exploitation.

1950 Ces systèmes sont exploités par des méthodes déjà éprouvées. Ces installations s'intègrent facilement au milieu. Il s'agit d'accroître le volume des aires de stockage pour répondre à 25 ans de production supplémentaire.

1960

Donc, en conclusion : le site de la centrale de Gentilly-2 est contrôlé et gardienné. Il possède un système de surveillance très sophistiqué. La gestion et l'exploitation des installations sont effectuées par du personnel compétent et qualifié. Les activités de stockage sont déjà conformes aux réglementations diverses.

1965

Nos installations sont déjà bien intégrées au milieu local. Ces demandes supplémentaires ne devraient pas causer de choc environnemental supplémentaire. L'énergie produite par la centrale, est propre et aide au protocole de Kyoto, parce qu'il n'y a pas de combustible fossile.

1970

La poursuite de la production de la centrale permettra le maintien de 700 bons emplois, si précieux pour toute la région. C'est l'approche la plus logique et rationnelle. Gentilly-2 est reconnue très performante par les experts mondiaux.

1975

Donc pour toutes ces raisons, l'APCPNHQ recommande l'acceptation du projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs solides et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Voilà, j'ai terminé.

1980

LE COMMISSAIRE :

Merci. En fait, j'ai une petite question. À la page 9 de votre mémoire, vous mentionnez que :

1985

Le projet soulève toutefois la question de la perception des risques liés à la poursuite de l'exploitation jusqu'à l'horizon 2035 ainsi qu'aux aires de stockage [...] et du combustible irradié au-delà de cette date.

1990

Qu'en est-il exactement?

M. JACQUES GRENIER :

1995

Le problème, ce que je veux faire référence ici c'est un problème de perception des gens face à la zone grise ou l'inconnu qu'il y a actuellement sur l'entreposage de ces déchets-là et les horizons plus lointains, tel qu'il a été mentionné par le premier intervenant cet après-midi.

2000

Alors ça, c'est une zone un petit peu plus nébuleuse actuellement sur les orientations que les organismes gouvernementaux devront prendre.

LE COMMISSAIRE :

2005 Est-ce que ça relèverait définitivement des organismes ou encore ça ne relèverait pas plus de Hydro-Québec pour essayer d'accroître la connaissance auprès de la population puis de faire en sorte que cette perception négative soit annihilée?

M. JACQUES GRENIER :

2010 Oui, effectivement. Hydro-Québec pourrait, je pense, sensibiliser la population davantage aux différentes alternatives qui se présentent et à l'évolution technologique qui est toujours en perpétuelle augmentation. C'est un problème de perception des gens du fait qu'ils méconnaissent le secteur qui fait qu'il y a des craintes, peut-être exagérées dans
2015 certains cas.

La plupart des travailleurs du secteur nucléaire, dont je suis un des représentants, ont moins de crainte à cet effet-là parce que peut-être mieux formés et informés.

LE COMMISSAIRE :

2020 O.K. Et est-ce que, en tant que travailleur, faites-vous de la propagande, pas de la propagande mais, en fait, donnez-vous, faites-vous l'effort de donner de l'information à vos connaissances, et cetera, sur cette fausse perception-là qui, semble-t-il, serait plus profitable si elle était mieux connue?
2025

M. JACQUES GRENIER :

2030 C'est bien sûr que personnellement, quand je discute avec ma famille ou des amis, j'essaie de rassurer les gens sur des faits. Étant moi-même en place, je peux confirmer et affirmer certaines choses sur certains mythes qui se propagent trop facilement, malheureusement.

LE COMMISSAIRE :

2035 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2040 À la page 9 de votre mémoire, donc dans la section . L'option ayant le moins d'impact , vous dites :

2045 *Par ailleurs, les travaux de réfection n'exigeront aucune modification au permis d'exploitation de la centrale de Gentilly-2; ils ne font donc pas partie de la portée du projet.*

2050 En première partie d'audience, madame Thompson a été moins catégorique. Elle n'a pas voulu prendre de chance en disant, bon, on va regarder la situation. Si, effectivement, il n'y a pas de modification notable au permis, il n'y aura pas de déclencheur environnemental en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation* *environnementale*. D'un autre côté, ici, vous avez l'air très affirmatif sur cet aspect-là. Donc vous, vous êtes convaincu que le permis actuel permettrait essentiellement de faire la réfection avec les modalités que ça implique?

2055 **M. JACQUES GRENIER :**

2060 Ce que j'ai cru déjà comprendre c'est que pour faire une réfection à l'intérieur de la centrale et qu'elle soit très grosse, comme le fait de faire une réfection des canaux de combustible, ou qu'elle soit plus mineure comme modifier certaines composantes à l'intérieur, on a le droit de maintenir en bon état de marche, la centrale, sans avoir besoin d'un permis additionnel.

2065 Mais, là, où on a besoin d'un permis additionnel, je crois, c'est pour des installations nouvelles, comme il est demandé dans cette demande-là.

LE PRÉSIDENT :

2070 Oui. Parce que dans le cas de Pickering-A, lorsque j'ai lu la documentation, ce qui est arrivé c'est que les administrateurs d'Hydro-Ontario n'avaient pas prévu la nécessité d'un examen préalable en vertu de la *Loi canadienne* et ils ont reçu un avis de la Sûreté canadienne, je pense que c'était la Commission de contrôle qui leur a dit : « Oh! Vous ne pouvez pas aller de l'avant tout de suite, il faut que vous produisiez un examen préalable » et ça a pris quelque chose comme deux ans; donc ce qui a retardé de deux ans, le projet de réfection.

2075 Donc ça veut dire que c'est un risque qui peut être, à ce moment-là, qui peut peser lourd dans la balance, s'il y avait deux ans de retard dans le projet.

2080 **M. JACQUES GRENIER :**

C'est bien sûr que, comme je vous disais, la Commission de contrôle est omniprésente à la centrale et tout projet de modification à l'intérieur de nos sites qui semble assez majeur comme impact, doit passer par une autorisation de leur part. C'est étudié, c'est analysé, parce qu'on maintient toujours une analyse sérieuse des choses

2085 qu'on veut y faire, il faut avoir la permission de la Commission. De là à dire qu'un permis particulier, je ne pourrais pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

2090 Parce que dans cette optique-là, le gouvernement du Québec devra prendre une décision. Est-ce que vous pensez que le décideur, qui est le gouvernement du Québec, doit avoir tous les paramètres entre les mains pour sa décision, dont celui relié, à ce moment-là, à : « Est-ce que la CCSN considère que la réfection peut se faire dans le cadre du permis actuel ou non? » Est-ce que le gouvernement du Québec doit avoir ce paramètre-là entre les mains, d'avance, avant de prendre la décision? Est-ce que vous
2095 pensez que c'est important?

M. JACQUES GRENIER :

2100 Je crois que ce paramètre-là est probablement utile mais peut-être pas nécessaire. Mais c'est moi qui parle, là, je ne suis pas expert dans ça, là.

LE PRÉSIDENT :

2105 D'accord. Un autre aspect aussi. À la page 7, vous avez parlé du système de gestion de l'environnement, donc ISO 14000, ISO 9000, avec les mentions, bon, on a pu constater apparemment que, bon, Gentilly-2 est la seule centrale nucléaire avec un système ISO.

2110 On sait que de la façon que ISO fonctionne, donc il y a des audits qui sont faits, il y a des auditeurs externes qui viennent aussi pour établir les conformités et les non-conformités, en tout cas, au système de gestion, donc on peut voir qu'il y a deux systèmes d'audition potentiellement, là — bon, pas potentiellement mais qu'il y aurait deux systèmes : un par la CCSN qui fait les audits de documentation, notamment au niveau des
2115 non-conformités; et on voit aussi que vous avez mentionné que le système ISO 14000 de la centrale s'intéresse au pourcentage de non-conformités réglés dans les délais.

De quelle façon, êtes-vous capable de nous en parler, de quelle façon l'arrimage est fait entre le système ISO 14000 et le système de contrôle, par exemple, des non-
2120 conformités de la Commission canadienne de sûreté nucléaire?

M. JACQUES GRENIER :

2125 Je pourrais dire que chez nous, on a des systèmes d'audits internes qui s'occupent de vérifier périodiquement qu'on se conforme à toutes les exigences voulues mais entre

l'ISO, en tant que tel, et ce qu'on fait à l'interne, je ne suis pas assez spécialiste là-dedans pour vraiment vous dire les nuances entre les deux.

LE PRÉSIDENT :

2130

Parce que je me posais la question s'il y avait un risque, est-ce qu'il y avait une redondance, est-ce que c'était complémentaire? C'est ça, je me posais des questions parce que lorsqu'on a visité la centrale, bien on a pu voir près de la salle de contrôle, il y avait quelque chose comme 200 volumes de guides et normes, là, mais on voyait, bon, que c'était tout soumis, dans ce cas-ci c'était ISO 9001, que ces documents-là étaient soumis.

2135

2140

Bon, c'est des procédures contraignantes de contrôle pour s'assurer que les documents, par exemple, sont toujours à jour. Mais néanmoins, je me posais la question parce qu'on avait beaucoup de choses à voir et je n'avais pas pu poser des questions, là, non plus sur le fonctionnement du système, ça fait que c'est pour ça que j'espérais — vous avez fait quand même référence de façon assez importante dans votre document, qu'il y avait deux points, c'est pour ça que j'espérais avoir quelques petits renseignements complémentaires.

2145

Mais néanmoins, je pourrais peut-être... Monsieur Rhéaume est dans la salle, ça fait que je me demandais si c'était possible...

2150

Bon, vous avez mentionné, par exemple, vous touchez à quatre aspects suivants dans l'ensemble des objectifs :

Le pourcentage de non-conformités [...]; phosphore total à l'effluent; le bilan des huiles et des graisses; la dose cumulative du groupe critique de la population.

2155

Et la question que je me demandais c'est si on était capable d'avoir un peu plus de détail — monsieur Rhéaume pourra le regarder et on pourra revenir sur cet aspect-là, sur les objectifs et cibles qui sont reliés à ces quatre points-là qui sont mentionnés.

M. JACQUES GRENIER :

2160

C'est sûrement disponible.

LE PRÉSIDENT :

2165

C'est disponible, là. Oui, Monsieur Rhéaume, vous pouvez approcher.

M. MICHEL RHÉAUME :

2170 Alors Monsieur le président, on va prendre bonne note de la question et on va vous répondre par écrit à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

2175 Donc, si on peut avoir un peu plus de détail sur vos objectifs et cibles.

M. MICHEL RHÉAUME :

2180 Exactement. Exactement.

LE PRÉSIDENT :

 C'est possible. Parfait, excellent, merci. Alors c'était les questions que j'avais.

2185 Ça va?

LE COMMISSAIRE :

2190 Ça va.

LE PRÉSIDENT :

 Alors nous vous remercions.

2195 **M. JACQUES GRENIER :**

 Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de nous écouter.

M. STÉPHANE GRENIER :

2200 Alors bonjour Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

2205 Bonjour.

2210 **M. STÉPHANE GRENIER :**

Alors mon nom est Stéphane Grenier, je suis avocat et président de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières. Vous avez en main le mémoire que nous avons déposé auprès du Bureau. Compte tenu du temps alloué, évidemment, j'ai préparé un résumé de notre mémoire, que je vais vous livrer.

Je suis également accompagné cet après-midi de madame Claude Durand, qui est directrice générale de notre Chambre de commerce, qui est à ma droite.

2220 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Avec ses quelques 800 membres [...] »

Fin de la lecture du mémoire.

2225 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Nous vous remercions pour votre présentation.

Alors bien entendu, nous comprenons les préoccupations de votre organisme concernant effectivement le poids des travailleurs dans la région. Lorsqu'on regarde, effectivement, si on compare, par exemple, avec une centrale thermique de capacité identique — comme on a pu voir dans les documents — qu'on parlait, quoi, d'une cinquantaine de travailleurs par rapport aux 700 travailleurs, là, ou quelques 700 travailleurs d'une centrale nucléaire. C'est pour ça que nous n'avons pas de question, mais nous comprenons vos préoccupations régionales en rapport avec le dossier. Je vous remercie.

2240 **M. STÉPHANE GRENIER :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter Monsieur Gilbert Saumure de Générale Électrique du Canada.

Alors bonjour Monsieur, à vous la parole.

2250 **M. GILBERT SAUMURE :**

Bonjour, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Hydro-Québec est la plus grande [...] »

2255 **Fin de la lecture du mémoire.**

LE PRÉSIDENT :

Alors Monsieur Saumure, nous vous remercions pour votre mémoire.

2260

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2265

LE PRÉSIDENT :

L'intérêt de Générale Électrique dans le projet c'est relié à quoi, la turbine?

M. GILBERT SAUMURE :

2270

Non, principalement au côté générateurs.

LE PRÉSIDENT :

2275

Au niveau des générateurs.

M. GILBERT SAUMURE :

Oui.

2280

LE PRÉSIDENT :

Donc, les échangeurs de chaleur et générateurs de vapeur?

2285

M. GILBERT SAUMURE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2290

Il y a certaines personnes, justement, qui ont mis en doute l'état ou l'ont questionné ou questionnent l'état des installations reliées, autrement dit, aux conduits pour ces deux pièces maîtresses d'équipement là, qui permettent à ce moment-là d'actionner la turbine.

2295 Comment vous qualifiez ça? Si vous voyez des allégations de ce type-là, votre réaction c'est quoi? Est-ce que vous contestez formellement l'état, l'analyse?

M. GILBERT SAUMURE :

2300 Non. Premièrement, je ne peux pas confirmer ou infirmer ou vous dire s'il y a des problèmes à ce niveau-là. Je ne peux pas. Je peux m'informer à savoir puis vous revenir mais je ne peux pas savoir si oui, présentement, on a des problèmes ou pas ou s'il y avait des problèmes au niveau des composantes.

LE PRÉSIDENT :

2305 Parce qu'il y a des éléments sûrement reliés à ça.

M. GILBERT SAUMURE :

2310 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2315 Ils disent, bon, bien ce genre de travaux-là majeurs, notamment reliés aux échangeurs de chaleur, il n'y aurait jamais eu de transformation ou de modification ou de remplacement de ces pièces d'équipement-là dans les centrales et que le seul moyen serait de casser massivement du béton, donc, adjacent au coeur du réacteur. Donc, ça semblait pour certains être un point majeur, en disant : est-ce que la centrale peut opérer jusqu'en 2035 sans avoir à changer, notamment, les échangeurs de chaleur? C'était une
2320 des questions qui a été avancée par ces gens-là.

M. GILBERT SAUMURE :

2325 Je m'excuse, je n'ai pas la réponse. Mais je vais m'assurer de vous revenir avec la réponse.

LE PRÉSIDENT :

2330 C'est ça. Si, éventuellement, vous pourriez avoir de l'information concernant la confiance de Générale Électrique envers les pièces d'équipement existantes.

M. GILBERT SAUMURE :

2335 Absolument, oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. — Monsieur Lafond?

2340 **LE COMMISSAIRE :**

Seulement qu'à envoyer la réponse à madame Boutin.

2345 **M. GILBERT SAUMURE :**

Oui, je vais faire ça.

LE COMMISSAIRE :

2350 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions.

2355

M. GILBERT SAUMURE :

Merci, Messieurs.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter Monsieur Louis Rivard du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, section locale 4250 SCFP-FTQ. Bonjour, Monsieur.

2365 **M. LOUIS RIVARD :**

Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

2370 En l'absence de madame Landry retenue pour une contingence à Montréal, on m'a demandé de présenter le mémoire.

2375 Je suis Louis Rivard, je travaille à la centrale depuis bientôt 27 ans. J'ai représenté le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec durant trois ans, lors de la création du Syndicat. C'est à ce titre qu'on m'a demandé d'assister madame Landry dans la préparation et la présentation de ce mémoire. Je vais donc vous le présenter.

Je me présente devant cette Commission afin de supporter la réalisation du projet et ainsi sauvegarder ces emplois spécialisés dont la région du Centre-du-Québec et de la Mauricie a tant besoin.

2380

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 1 : « En janvier 2004, 790 personnes [...] »

Fin de la lecture du mémoire.

2385

LE COMMISSAIRE :

Bonjour, une petite question. Donc vous parlez de la formation d'un comité ad hoc d'optimisation. Qui retrouverait-on sur ce comité-là puis quels seraient les objectifs à atteindre?

2390

M. LOUIS RIVARD :

Merci, Monsieur Lafond, pour votre question. Il existe déjà, au niveau de l'exploitation, un comité qu'on appelle le comité ALARA pour *as low as reasonably acceptable*, qui effectue déjà ce travail.

2395

Ce que nous, on préconise, c'est qu'on puisse préparer, qu'un comité semblable avec les mêmes objectifs, la même philosophie soit mis sur pied et qu'ils aient voix au chapitre dans l'organisation du travail et la revue des différents projets et activités, planification et autres dans la préparation du projet et la poursuite des travaux.

2400

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

2405

M. LOUIS RIVARD :

Merci.

2410

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Rivard, j'aurais une question.

2415

M. LOUIS RIVARD :

Allez-y.

LE PRÉSIDENT :

2420

Un point important à discuter. Du côté du point 1, . Le projet , vous allez nous permettre de réagir au premier paragraphe qui dit :

2425

À notre avis, il y a eu beaucoup de confusion lors de la phase 1 des délibérations de votre Commission quant à la notion du projet.

2430

Je dois avouer que je vous trouve injuste de dire ça de la part de la Commission à la Commission, parce qu'il faut comprendre — d'ailleurs, vous mentionnez que Hydro-Québec Production a eu l'honnêteté intellectuelle et la transparence d'inscrire le mot réfection , donc après la mention sur le projet de stockage. Donc déjà bien avant que la Commission arrive, déjà il y avait des gens à Hydro-Québec qui se sont dit : la réfection n'est peut-être pas assujettie, mais intuitivement et probablement aussi face aux consultations, ils ont dû s'apercevoir que l'enjeu était important.

2435

Il y a aussi, la CCSN elle-même a dit dans la directive : il faut étudier les effets majorés d'une exploitation 2010 - 2035. Donc déjà, on commençait à s'en aller du côté de d'autres ministères, la SGDN, et aussi lorsqu'on regarde les questions additionnelles posées par le ministère de l'Environnement, plusieurs ministères consultés, énormément de questions ont porté sur des aspects vraiment relatifs à une exploitation ou à une réfection.

2440

Et souvent, bon, on avait des réactions du côté d'Hydro-Québec dans certains cas, ils disaient : bon, ça dépasse la portée du projet, dans certains cas, mais c'était carrément la réfection et Hydro-Québec répondait.

2445

Donc, je suis surpris un petit peu que vous faisiez porter tout le blâme sur la Commission, sur la confusion.

M. LOUIS RIVARD :

2450

Monsieur le président, je m'excuse si notre énoncé a causé cette confusion. Il est de notre avis que nous avons à revenir sur ce point car, encore dans l'esprit du public et même chez certains de nos membres, il existe une certaine confusion quant à savoir, bon, le Bureau des audiences publiques se prononce sur la réfection de la centrale ou l'aménagement d'une aire de déchets radioactifs. Je m'excuse.

2455

Le texte ne reflète peut-être pas l'amplitude que vous semblez en avoir retiré. Encore une fois, le SSPHQ s'en excuse. Nous sommes bien conscients qu'il y a beaucoup d'ambiguïtés qui ont été redressées lors de la première partie des audiences. Ce dont

2460 nous voulons être certains c'est que les enjeux sont très bien compris, autant de nos membres que de la population. C'est pourquoi nous sommes revenus sur ce point.

LE PRÉSIDENT :

2465 Et aussi, je dois vous mentionner aussi, en première partie d'audience, là, les représentants d'Hydro-Québec ont informé, ont répondu à toutes les questions qu'il y avait concernant aussi la réfection.

2470 Donc, je crois que déjà, au niveau des spécialistes présents dans la salle à ce moment-là, on avait déjà perçu d'avance que les questions porteraient beaucoup sur la réfection. Donc, on avait fait venir des gens qui étaient très au fait de la réfection elle-même.

2475 Donc, je crois que c'est quand même un dossier qui a été, à ce moment-là, anticipé, là, concernant le questionnement sur la réfection.

2480 Et il faut aussi mentionner que, oui, la Commission a son propre questionnement mais il y a aussi l'enjeu. La Commission essaie de voir, de percevoir les enjeux et souvent, bien, les enjeux sont perçus face à ce que les gens apportent. C'est quoi le questionnement des gens. On en tire des leçons, on dit, bien, si toutes les questions ont porté sur la réfection et 5 % ont porté sur le projet de stockage, ça veut dire que l'enjeu, ce n'est pas le projet de stockage, l'enjeu va être la réfection.

2485 Donc vous voyez un peu comment on tourne dans nos rapports.

2490 Parce que le ministre de l'Environnement, lorsqu'il nous mandate, ce qu'il nous dit, en fait, c'est : je veux un avis, je veux que vous nous conseilliez, je veux que vous me donniez le meilleur document d'information possible pour me permettre, à moi — parce que je répète que le BAPE, ce n'est pas lui qui fait des recommandations, c'est le ministre de l'Environnement qui fait des recommandations, donc le ministre se dit : je veux faire les meilleures recommandations possibles à mes collègues du Conseil des ministres, donc éclairez-moi le mieux possible.

2495 Donc c'est dans cette optique-là aussi que l'on travaille. C'était simplement une petite mise au point comme ça, sans malice. Sans rancune.

M. LOUIS RIVARD :

2500 Parfait. Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

2505

M. LOUIS RIVARD :

Merci, Monsieur le commissaire.

2510

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2515

Alors c'était notre dernier intervenant pour cet après-midi. Nous allons faire une pause pour le repas et nous allons reprendre à 19 h ce soir, au même endroit. Alors je vais vous souhaiter un bon repas et à tout à l'heure.

2520

AJOURNEMENT

2525

Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ :

2530

YOLANDE TEASDALE, s.o.

2535